

**No. 43926**

---

**Australia  
and  
Singapore**

**Agreement between the Government of Australia and the Government of the Republic of Singapore concerning the use of Shoalwater Bay training area and the use of associated facilities in Australia. Perth, 23 August 2005**

**Entry into force:** *14 February 2006 by notification, in accordance with article 20*

**Authentic text:** *English*

**Registration with the Secretariat of the United Nations:** *Australia, 4 June 2007*

---

**Australie  
et  
Singapour**

**Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Singapour concernant l'utilisation du terrain d'entraînement à Shoalwater Bay et l'utilisation des installations connexes en Australie. Perth, 23 août 2005**

**Entrée en vigueur :** *14 février 2006 par notification, conformément à l'article 20*

**Texte authentique :** *anglais*

**Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies :** *Australie, 4 juin 2007*

[ ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS ]

**AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE  
GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE CONCERNING THE USE  
OF SHOALWATER BAY TRAINING AREA AND THE USE OF ASSOCIATED  
FACILITIES IN AUSTRALIA.**

**INDEX**

**Introduction**

**Articles:**

- 1. Definitions**
- 2. Scope**
- 3. Access to and use of SWBTA and Associated Facilities**
- 4. ADOD support to SAF planning**
- 5. ADOD support to SAF training**
- 6. SAF Army Detachment**
- 7. Planning and Coordination**
- 8. Environmental Considerations**
- 9. Security**
- 10. Command and Control and Discipline**
- 11. Training and Workplace Safety**
- 12. Health, Medical and Dental**
- 13. Storage and movement of SAF vehicles, equipment, ammunition  
(including explosives) and materiel**
- 14. Building improvements and services**
- 15. Commercial support arrangements**
- 16. Maintenance Support**
- 17. Finance**
- 18. Claims**
- 19. Settlement of disputes**
- 20. Commencement and Termination**

**Signatories**

Introduction

AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE CONCERNING THE USE OF SHOALWATER BAY TRAINING AREA AND THE USE OF ASSOCIATED FACILITIES IN AUSTRALIA.

THE GOVERNMENT OF AUSTRALIA AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE (hereinafter referred to as the Parties);

DESIRING to further promote mutually beneficial defence relations involving engagement, consultation and responsiveness in their region;

NOTING their commitments under the Exchange of Notes constituting a Status of Forces Agreement between the Parties done at Singapore on 10 February 1988 (the SOFA) and the Agreement between the Parties on the Reciprocal Protection of Classified Information Transmitted Between the Australian Department of Defence and the Singapore Ministry of Defence done at Canberra on 15 October 1996;

ACKNOWLEDGING the benefits to the Government of the Republic of Singapore from the continuation of the use of training areas in Australia by the Singapore Armed Forces;

DESIRING to set out an agreement for use of the Shoalwater Bay Training Area by the Singapore Armed Forces upon the expiration of the Agreement between the Parties concerning the Use of Shoalwater Bay Training Area and the Associated Use of Storage Facilities in Australia, done in duplicate at Singapore on 15 September 1999;

ACCEPTING that limits on the Singapore Armed Forces' use of Shoalwater Bay Training Area are imposed by the exercise needs of the Australian Department of Defence, those of other allies and by environmental considerations;

HAVE AGREED as follows:

**Article 1**  
**Definitions**

The definitions in the SOFA shall apply to this Agreement. Additionally, the following definitions shall apply:

- (a) "ADOD" means the Australian Department of Defence;
- (b) "ADOD Delegate" for the purpose of this Agreement is a person authorised by the DEPSEC S to exercise delegations in relation to this Agreement;
- (c) "ADOD support staff" means a military or civilian employee of the ADOD, or a commercial contractor of the ADOD, specifically tasked by the ADOD Delegate to assist or manage the implementation of any part of this Agreement;
- (d) "ADF Liaison Officer" means a military member of the Australian Defence Force (ADF) who is specifically appointed to perform the duties of a Liaison Officer to the SAF during the allocated period referred to in paragraph 1 of Article 3;

- (e) “Australian commercial enterprise” means any body corporate registered under Australian Corporations Law, or incorporated under any other law of the Commonwealth, or a State or Territory of Australia, which conducts business in Australia for the commercial purposes of that enterprise, uses a primarily Australian labour force and which is certified pursuant to paragraph 2 of Article 15;
- (f) “A vehicles” means armoured fighting vehicles and armoured combat support vehicles and armoured command vehicles, either tracked or wheeled, including special purpose armoured vehicles such as bridge laying vehicles, amphibious assault vehicles and self-propelled artillery;
- (g) “B vehicles” means soft-skinned combat fighting vehicles and soft-skinned combat support vehicles, and combat service support vehicles that may mount close defence weapons, either wheeled or tracked;
- (h) “commercial support” means the provision by Australian commercial enterprises of maintenance, engineering or other support services on a commercial basis;
- (i) “C vehicles” means special purpose engineering vehicles both military and non-military;
- (j) “depot level maintenance” means maintenance in the nature of major repairs, overhaul or rebuilding which is normally undertaken commercially by the SAF;
- (k) “DEPSEC S” means Deputy Secretary Strategy, Australian Department of Defence;
- (l) “Environmental Laws” means any Law relating to or having as one of its objects the protection of the environment and includes the Australian *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (the EPBC Act);
- (m) “intermediate level maintenance” means maintenance in the nature of general repair or scheduled servicing which is normally undertaken at workshop level by the SAF;
- (n) “Law” means any Australian Commonwealth, State or Territory statute, rule, code, regulation, proclamation, recommendation, order, direction, notice, ordinance or by-law, present or future as may be amended or replaced from time to time.
- (o) “Motorcycles” means two wheeled vehicles, or three wheeled vehicles or quad-wheeled bikes;
- (p) “Other vehicles” means any non-military vehicle that may be employed for transport of personnel and/or materiel that are operated by SAF personnel and visitors. They could be commercially hired, loaned or SAF owned vehicles;
- (q) “organisation level maintenance” means maintenance in the nature of minor repairs or replacement of parts which is normally undertaken at unit level by the SAF;
- (r) “RSAF” means the Republic of Singapore Air Force;
- (s) “SAF” means all land, sea and air services of the Singapore Armed Forces;

- (t) “SAF Army Detachment” means the SAF military personnel and any accompanying civilian component present in Australia pursuant to Article 6;
- (u) “SAF Army Detachment Commander” means the SAF Officer commanding the SAF Army Detachment;
- (v) “SAF contractor” means a contractor providing vehicle maintenance, engineering, administrative or other support services on a commercial basis to the SAF;
- (w) “SAF Director of Exercise” means the officer appointed by the SAF to exercise responsibility, command and control over all SAF personnel present in Australia pursuant to this Agreement. This appointment is equivalent to the appointment of Officer Scheduling the Exercise in the context of the ADOD;
- (x) “SAF personnel” means members of a Singapore force present in Australia for the purpose of SAF training at SWBTA, members of a civilian component accompanying that Singapore force specifically for the purpose of SAF training at SWBTA, including authorised visitors and members of the SAF Army Detachment;
- (y) “SWBTA” means Shoalwater Bay Training Area;
- (z) “the associated facilities” means such facilities internal or external to SWBTA as approved or made available by the ADOD;
- (aa) The “Great Barrier Reef Marine Park” means the marine park established under the Commonwealth Great Barrier Reef Marine Park Act 1975;
- (bb) The “Great Barrier Reef World Heritage Area” means the Great Barrier Reef as inscribed by United Nations Education, Scientific and Cultural Organisation on the World Heritage List 26 October 1981;
- (cc) The “Shoalwater and Corio Bay Ramsar Site” means a wetland designated by the Commonwealth Environment Minister under the Ramsar Convention for Wetlands of International Importance;
- (dd) “the SOFA” means the Exchange of Notes constituting a Status of Forces Agreement between the Parties done at Singapore on 10 February 1988.

## **Article 2**

### **Scope**

1. This Agreement sets out the terms under which the SAF may:
  - (a) conduct unilateral training at SWBTA during the period from 1 January 2005 until 31 December 2009; and
  - (b) store vehicles, ammunition (including explosives), materiel and equipment associated with such training at the associated facilities for the period of this Agreement. Subject to paragraph 1 of Article 20, in the event of this Agreement not being renewed beyond 2009 any such vehicles, ammunition (including explosives), materiel and equipment is to be removed by the SAF at their expense before 31 December 2009.

2. This Agreement shall not preclude the conduct of joint ADOD-SAF exercises at SWBTA during the allocated period referred to in paragraph 1 of Article 3. The Parties may mutually consent to, and mutually determine arrangements for the conduct of such exercises.
3. Existing arrangement/s between the Parties relating to the conduct of activities in SWBTA continue in effect unless otherwise amended or terminated in accordance with their provisions. This includes the Arrangement between the Department of Defence of Australia and the Ministry of Defence of the Republic of Singapore concerning the use of the Singaporean Range Safety Officers and Range Laser Officers in Australia of 25 October 2000.
4. Any unmanned airborne vehicle (UAV) training conducted as part of SAF training at SWBTA shall be subject to the ADOD's written approval and shall be in accordance with additional written arrangements as mutually arranged between the Parties prior to the UAV training occurring.

### **Article 3**

#### **Access to and use of SWBTA and Associated Facilities**

1. Subject to the subsequent paragraphs of this Article and to Article 8, the SAF shall be allocated one period of not more than forty-five (45) calendar days between August and December each calendar year ("the allocated period") for use of SWBTA for SAF training and purposes associated with such training. The allocated period shall encompass the dates of the SAF training and specifically includes time for the establishment and removal of exercise specific support facilities in SWBTA. The allocated period shall also incorporate sufficient time to ensure safe work practices. The ADOD in consultation with the SAF shall develop procedures relating to workplace safety and occupational health and safety in SWBTA that may be amended from time to time.
2. The maximum number of SAF personnel that may deploy concurrently for training at SWBTA in any one allocated period is 6600 persons.
3. The maximum number of SAF vehicles that may be deployed concurrently for training in SWBTA in any one allocated period is:
  - (a) 150 "A" and "C" vehicles combined;
  - (b) 250 "B" vehicles;
  - (c) 30 "Other" vehicles, not including vehicles used for VIP visits; and
  - (d) 70 Motorcycles.
4. Subject to approval, camps may be established by the SAF in SWBTA. Requests for approval shall be made by the SAF in writing to the ADOD Delegate, and shall be subject to environmental assessment and other considerations including remediation, restoration and rehabilitation.
5. Any request for access to SWBTA, the associated facilities or other locations in Australia or additional training days in SWBTA prior to the allocated period to enable preparation to take place prior to the SAF training at SWBTA shall be made by the SAF in writing to the

ADOD Delegate, and be determined by the DEPSEC S. Access to SWBTA by SAF personnel shall be permitted only during the allocated period and any additional period approved by the DEPSEC S in accordance with this Article.

6. Other than in exceptional circumstances, no request for alteration of the allocated period shall be made by the Government of the Republic of Singapore. Any such request, which shall state the exceptional circumstances, shall be made in writing to the ADOD Delegate, and determined by DEPSEC S.

7. If SWBTA is unavailable for use by the SAF during the allocated period pursuant to Article 8, the ADOD shall advise the SAF as soon as practicable, the ADOD shall use its best endeavours to identify suitable alternate arrangements regarding the proposed training, and the ADOD and SAF shall consult with a view to examining any alternate arrangements identified by the ADOD. In the extreme situation where events, environmental considerations or strategic circumstances cause SWBTA to become unavailable or unsuitable for use by the SAF, the provisions of this Agreement shall be reviewed immediately by the Parties. The Government of Australia shall not be responsible for any costs incurred by the Government of the Republic of Singapore should SWBTA become unsuitable or unavailable for SAF training.

#### **Article 4** **ADOD support to SAF planning**

1. The ADOD Delegate shall allocate ADOD support staff, on an as required basis, to assist the SAF Army Detachment Commander in the performance of his duties (that involve liaison with and/or support from the ADOD) and to coordinate the facilitation of all ADOD planning and support to the SAF, and to coordinate the employment of all ADF Liaison Officers during the allocated period.

2. The Government of the Republic of Singapore shall, pursuant to Article 17, pay the costs of the Government of Australia for the ADOD support staff for travel, subsistence and allowances that are incurred in performing duties specifically related to assisting the SAF Army Detachment and other assistance to be provided to the SAF under this Agreement.

#### **Article 5** **ADOD support to SAF training**

1. The provision of ADOD administrative and other support and services to facilitate and support SAF training at SWBTA shall be subject to the priorities of the ADOD and to cost recovery pursuant to Article 17. Any requests for such administrative or other support and services, any subsequent offer by the ADOD, and any acceptance by the SAF shall be set out in writing to the ADOD Delegate.

2. The ADOD Delegate shall provide ADF Liaison Officers in SWBTA, and in associated facilities as approved by the DEPSEC S. In order to support the SAF conduct of training at SWBTA the ADF Liaison Officers shall brief the SAF on relevant ADOD rules and regulations pertaining to this Agreement and the SOFA, and shall observe the implementation of the detailed Concept of Training during the allocated period. The ADF Liaison Officers shall not intervene in the conduct of a SAF training activity, but may prohibit, suspend or cause to stop immediately the SAF training activity if in the ADF Liaison Officer's opinion,

in consultation with the relevant commander of the SAF unit or units or personnel participating in that training activity, that it is necessary to do so for reasons of safety or security. The Government of Australia shall not be responsible for any costs incurred by the Government of the Republic of Singapore in such circumstances. The ADOD Delegate may provide other ADOD manpower support to facilitate and support SAF training at SWBTA (including associated facilities supporting training in SWBTA). The Government of the Republic of Singapore shall pay the Government of Australia for the cost of all ADOD manpower provided under this paragraph on a cost recovery basis pursuant to Article 17.

2. The ADOD shall allow the SAF use of the Operational Technical Facility (OPTEC) at Rockhampton Airport as a detachment office and a work area for the SAF in order to facilitate and support SAF training at SWBTA. If the ADOD is unable to provide the SAF use of OPTEC, the ADOD shall make best endeavours to provide the SAF with suitable alternative facilities. The use of any such facilities provided in accordance with this paragraph shall be subject to cost recovery pursuant to Article 17.

#### **Article 6** **SAF Army Detachment**

1. A SAF Army Detachment consisting of a maximum of seven personnel may remain in Australia to supervise the storage and maintenance of vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel and to provide maintenance on the SAF vehicles, equipment and materiel pursuant to Article 16. The SAF shall provide details of members of the SAF Army Detachment to the ADOD. Any proposal to increase the number of personnel in the SAF Army Detachment shall be made in writing to the ADOD Delegate and shall be determined by DEPSEC S.

2. The SAF Army Detachment shall be an independent SAF detachment that is located in Australia. Subject to this Agreement, the SAF shall be responsible for arranging all necessary support requirements of the SAF Army Detachment.

3. Members of the SAF Army Detachment may be accompanied by dependants while in Australia.

4. The ADOD shall not be responsible for arranging the residential accommodation of members of the SAF Army Detachment or their dependants.

#### **Article 7** **Planning and Coordination**

1. The SAF shall present an outline Concept of Training for the following year's exercise at the Joint Australia-Singapore Co-ordination Group (JASINCG) in the year preceding the proposed training. The outline Concept of Training is to propose:

- (a) dates for the exercise;
- (b) weapon systems and their ammunition; and
- (c) participating/training services and formations (including units and elements).



2. Subsequent to JASINCG, proposed dates for SAF training at SWBTA shall be mutually determined by the Parties. The dates made available by the Government of Australia shall be determined in accordance with Government of Australia procedures and shall be subject to the priorities of the ADOD and environmental considerations.

3. At the JASINCG preceding each year's exercise, the ADOD shall advise of any areas of SWBTA that shall be unavailable for use by the SAF, and any other limitations that may pertain. If the constraints so identified for a particular year's deployment alter, the ADOD shall advise the SAF as soon as practicable. SAF training at SWBTA shall be conducted in accordance with the same rules, procedures and limitations applied to ADOD training activities at SWBTA. Details of such rules, procedures and limitations shall be provided to the SAF. SAF training at SWBTA shall not be undertaken unless compliance with these can be assured, to the satisfaction of the Government of Australia.

4. A detailed Concept of Training shall be submitted by the SAF to the ADOD one month prior to the Initial Planning Conference (IPC), which is to be held in Australia not less than six months prior to the commencement of the allocated period. The detailed Concept of Training shall include not less than the following:

- (a) the dates for the exercise,
- (b) participating/training services and formations (including units and elements),
- (c) type and nature of live firing (including RADAR and LASER equipment),
- (d) vehicles,
- (e) equipment,
- (f) weapon systems and their specific ammunition with detail of danger areas,
- (g) personnel (including an indication of VIPs),
- (h) manned and unmanned aircraft (including weapons fit (including LASER equipment)),
- (i) exercise appointments:
  - i. safety appointments,
  - ii. range appointments,
  - iii. environmental appointments,
- (j) camp locations, and
- (k) logistic considerations (including finance, contractor support, requests for ADOD stores and equipment loan/supply and the use of associated facilities).

5. The detailed Concept of Training shall provide sufficient detail for an environmental impact assessment to be made by the ADOD of the impact on SWBTA. The ADOD shall notify the SAF of approval of the Concept of Training, or of any variations required to the Concept of Training to obtain approval, not less than three (3) months prior to the

commencement of the allocated period. If this includes notification that an external environmental impact assessment is required for the proposal under Environmental Laws, the ADOD shall provide advice on meeting this requirement.

6. SAF training at SWBTA shall be conducted in accordance with the approved Concept of Training and no details shall be changed without the prior written approval of the ADOD Delegate.

7. The ADOD Delegate and the SAF Army Detachment Commander shall be the single points of contact for planning and coordination between the ADOD and the SAF, pursuant to paragraph 4 of Article 10, on matters pertaining to the Concept of Training.

### **Article 8** **Environmental considerations**

1. The Parties acknowledge that SWBTA is an environmentally sensitive area on the Commonwealth Heritage List, including the Great Barrier Reef Marine Park and the Great Barrier Reef World Heritage Area, and is home to nationally listed threatened species and ecological communities, migratory species and the Shoalwater and Corio Bays Ramsar site. Access to and use of SWBTA may be constrained by environmental, weather or other conditions. Such constraints identified prior to or at the time of the SAF training may require cancellation or reduction of the allocated period by the ADOD, or activity level, or the imposition of environmental compliance requirements consistent with obligations under Australian Law and policies by the ADOD additional to those previously advised to the SAF, with which the SAF shall comply.

2. Prior to the allocated period the SAF will ensure that its personnel are appropriately briefed on the ADOD's environmental policy, the importance afforded to it within the ADF's training regime, its applicability to foreign nationals training on Australian soil and in particular, the potential requirement to amend the Concept of Training to ensure environmental compliance and sustainable use of the SWBTA. All SAF training shall be subject to environmental impact assessment, monitoring and post exercise environmental remediation, restoration and rehabilitation, to ensure the sustainable use of SWBTA in accordance with Environment Laws. Without limiting the SAF's general obligations under this Agreement and the generality of this Article, the SAF is to provide information, including for example equipment to be used in Australia to better assist Australia to understand the full impact of exercising in the area and to facilitate the assessment process. The Government of the Republic of Singapore shall pay the Government of Australia for the cost of all such assessments, monitoring (including the cost of personnel) and environmental remediation, restoration and rehabilitation on a cost recovery basis, pursuant to Article 17.

3. The SAF and the ADOD shall establish and operate an Environmental Monitoring Group (EMG) during the allocated period for the purposes of monitoring adherence to the environmental compliance conditions, SWBTA Standing Orders, and the Environmental Plan (EP) for SWBTA.

4. The ADOD and SAF shall jointly conduct inspections of SWBTA before and after each allocated period to examine any environmental remediation, restoration and rehabilitation works required and any other damage caused as a result of SAF training. If the ADOD considers it necessary and appropriate, a third party environmental consultant may be

requested by the ADOD in consultation with the SAF to assist in inspections. The ADOD shall determine the environmental remediation, restoration and rehabilitation works and any other repairs to SWBTA which are required to restore the SWBTA to the ADOD's satisfaction, benchmarked on the pre-exercise inspections. The Government of the Republic of Singapore shall, notwithstanding any applicable provisions of the SOFA, be responsible for the cost of such works and studies (including the cost of personnel to conduct inspections) and any other repairs pursuant to Article 17.

**Article 9**  
**Security**

1. All the associated facilities in Australia used by the SAF shall remain at all times subject to Australian security and legal requirements. The ADOD shall at all times retain primary responsibility for the security of the associated facilities provided for the SAF's use by the ADOD. The Government of the Republic of Singapore shall be responsible for any increased charges incurred by the ADOD as a result of providing security for facilities used by the SAF.
2. All classified information and material exchanged, provided or generated pursuant to this Agreement shall be used, transmitted, stored, handled and protected in accordance with the Agreement between the Government of Australia and the Government of the Republic of Singapore for the Reciprocal Protection of Classified Information Transmitted Between the Australian Department of Defence and the Singapore Ministry of Defence, done at Canberra on 15 October 1996.
3. The ADOD shall provide details of all applicable ADOD Security policies and procedures to the SAF, and advise any changes to Defence Security Alert Status. SAF personnel and contractors in Australia pursuant to this Agreement shall observe all applicable ADOD Security policies and procedures including those pertaining to personnel access, access to and storage of vehicles, equipment and weapons, photography of facilities and equipment, contractor facilities and to protection of classified information and materials and any directions relating to compliance with ADOD Security policies and procedures which may be given by the ADOD.
4. Identity cards shall be carried at all times by members of the SAF and contractors when on associated facilities. Members of the SAF and contractors shall comply with access control arrangements at associated facilities.
5. The SAF shall, at the expense of the Government of the Republic of Singapore, ensure that security and fire protection systems at the associated facilities made available by the ADOD are in working order at all times. Such systems shall be monitored by the ADOD at Security and Fire Indicator panels. In the event of a security or fire alert, ADOD emergency personnel may enter the associated facilities to control the emergency and secure the area.
6. The ADOD shall liaise with the SAF Army Detachment Commander for escorted access to the associated facilities for the purpose of validating security arrangements and procedures in accordance with ADOD requirements. The SAF shall provide the ADOD with keys to the associated facilities for security and emergency access purposes.
7. In the event of any breach or compromise (known or suspected) of security pertaining to the use of SWBTA or the associated facilities or otherwise in relation to activities undertaken

pursuant to this Agreement, the ADOD is to be informed immediately. Australian authorities may conduct an investigation into the circumstances surrounding the incident. The SAF shall cooperate in relation to any such investigation and shall make SAF personnel available to the Australian authorities to allow such an investigation to be completed. When requested by the ADOD, the SAF shall immediately conduct an investigation into the circumstances surrounding any such incident and report its findings and recommendation to the ADOD.

8. In the event that there is any non-compliance by the SAF or their contractors with any Australian Laws, any ADOD Security policies and procedures or any directions relating to compliance with ADOD Security policies and procedures in relation to the use of SWBTA or the associated facilities, the protection and shipment of SAF vehicles, weapons, ammunition (including explosives), materiel and equipment or otherwise in relation to activities undertaken pursuant to this Agreement, for which immediate remedial action is necessary for reasons of security or safety, the ADOD may take such remedial action and the Government of the Republic of Singapore shall be responsible for the costs incurred by the ADOD, pursuant to Article 17, provided that the ADOD shall in no instance take any action under this paragraph which it would not ordinarily take in respect of ADOD operations in similar circumstances. Nothing in this paragraph shall affect the application of Section 1 of Annex II of the SOFA.

9. The SAF shall provide the ADOD Delegate with details of all non-SAF personnel involved in SAF training in Australia. Such personnel shall not be allowed access without the prior written consent of the ADOD. The SAF is to submit a list no later than one month prior to the allocated period to allow the ADOD to conduct ADOD authorisation requirements.

#### **Article 10** **Command and Control and Discipline**

1. At any one time during SAF training at SWBTA, the SAF shall appoint a SAF Director of Exercise who shall exercise overall command and control of all SAF personnel present in Australia pursuant to this Agreement.

2. The SAF shall direct all SAF personnel to adhere to all ADOD directions (including those relating to security) while present in Australia, and in particular SWBTA Standing Orders and those relating to use of the associated facilities.

3. Subject to paragraph 1 of this Article, the SAF Army Detachment Commander shall be responsible for the conduct, good order and discipline of all SAF Army Detachment personnel and their dependants while in Australia and shall exercise complete functional authority over the day-to-day operational activities of the SAF Army Detachment.

4. The ADOD Delegate and the SAF Army Detachment Commander shall consult on all matters of common concern or interest. Such consultation shall be in addition to any exchange of relevant information by higher Australian and Singaporean Defence authorities.

5. In the event that any SAF personnel or their dependants exhibit behaviour, which is not professionally or socially acceptable, the ADOD in writing may request the SAF to remove that person/or persons from Australia. On receipt of any such request, the SAF shall take all steps legally available to it to immediately comply with the request.

**Article 11**  
**Training and Workplace Safety**

1. The SAF are to appoint SAF personnel in writing for, and are to notify the ADOD Delegate in writing of, all safety appointments concerned with the conduct of live fire (including use of RADAR and LASER equipment) training in SWBTA. The safety appointments are to be equivalent in nature and responsibility with the standards and responsibilities required to be satisfied in the SWBTA Standing Orders and other references relevant to associated facilities as advised by the ADOD Delegate.
2. The SAF Army Detachment Commander is to confirm with the ADOD Delegate the safety appointments and their responsibilities, in accordance with the SWBTA Standing Orders and other references relevant to associated facilities as advised by the ADOD Delegate, prior to the commencement of training in SWBTA.
3. The SAF Army Detachment Commander is to notify the ADOD Delegate of any incident or accident involving SAF personnel (including SAF contractors), materiel and equipment in SWBTA and associated facilities during the allocated period.
4. The SAF Director of Exercise is to ensure that all SAF training in SWBTA and associated facilities is conducted in accordance with the requirements of the SWBTA Standing Orders and other references relevant to associated facilities as advised by the ADOD Delegate.
5. The ADOD shall appoint a Workplace Health and Safety consultant as part of the ADOD support staff to assist the SAF Army Detachment Commander. This appointment is to be in accordance with terms to be mutually determined between the Parties.

**Article 12**  
**Health, Medical and Dental**

1. The SAF shall ensure that all SAF personnel and any dependants accompanying members of the SAF Army Detachment are medically and dentally fit prior to arrival in Australia. The SAF shall ensure that all SAF personnel and any dependants accompanying members of the SAF Army Detachment moving into and within Australia shall be conducted in accordance with all relevant Australian Laws (including Australian quarantine laws). The SAF is to advise the ADOD Delegate immediately if the activities of the SAF have the potential to introduce an infectious disease into Australia or there is an inadvertent breach of these requirements.
2. Unless otherwise mutually determined, access to medical services for SAF military personnel shall be in accordance with the Arrangement between the Parties concerning Reciprocal Access by Australian Defence Force Personnel and Singapore Armed Forces Personnel to Military Medical and Dental Services in Singapore and Australia signed on 8 June 1993 or any successor arrangements.

**Article 13**  
**Storage and movement of SAF vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel**

1. Subject to Australian legal requirements and ADOD security policy and procedures, the ADOD shall make available associated facilities or approve the commercial facilities

proposed for use by the SAF for the purpose of storing vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel used by the SAF for training at SWBTA and for undertaking maintenance of such vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel pursuant to Article 16. Vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel used by the SAF for training at SWBTA shall be stored within Australia in the ADOD nominated associated facilities. Ammunition (including explosives) shall be stored and moved only with the approval of the ADOD Explosive Ordnance Licensing Authority. In the event that the associated facilities made available by the ADOD become unavailable for use by the SAF, the ADOD shall advise the SAF as soon as practicable. In any such event, the ADOD shall use its best endeavours to identify suitable alternate arrangements for storage of SAF vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel associated with SAF training at SWBTA. Any ADOD support provided in accordance with this paragraph shall be subject to cost recovery pursuant to Article 17. The ADOD and SAF shall consult with a view to examining any alternate arrangements identified by the ADOD.

2. The Government of the Republic of Singapore shall be responsible for costs associated with the use of the associated facilities made available by the ADOD, pursuant to Article 17.

3. The SAF shall provide to the ADOD a detailed inventory of all vehicles, ammunition (including explosives), equipment and materiel which it intends to store in the associated facilities upon the completion of all SAF training activity in SWBTA and on request from the ADOD Delegate. Any change to the inventory shall require prior written approval of the ADOD. The SAF may store a maximum combined number of 150 "A" and "C" vehicles and 250 "B" vehicles and 70 Motorcycles in the associated facilities.

4. This Agreement or the activities carried out pursuant to it shall not create any interest in land.

5. The movement of all vehicles, equipment, materiel, weapons and ammunition (including explosives) into and within Australia shall be conducted in accordance with Australian Laws, (including Australian quarantine laws), and ADOD security policies and procedures and with any directions relating to compliance with ADOD security policy and procedures as may be advised by the ADOD. The SAF is to advise the ADOD Delegate immediately of any potential or inadvertent breach of these requirements.

6. The SAF also shall advise the ADOD, at least one month in advance in writing, of the proposed import or export of ammunition (including explosives). Ammunition (including explosives) imported by the SAF is considered to be Commonwealth explosives by the Explosives Act 1961 and regulations thereto and any contract for commercial transport shall specify compliance with the Explosives Transport Regulations 2002 and other applicable Australian Laws.

7. The SAF shall not remove the vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel from the associated facilities without the ADOD's prior written approval, except for the SAF training at SWBTA or where there is a need to return the vehicles, equipment, ammunition (including explosives) and materiel to Singapore. In such cases the SAF shall provide the ADOD with reasonable advance notice in writing, citing reasons which do not jeopardise the security of the SAF.

**Article 14**  
**Building improvements and services**

1. The SAF shall not undertake any improvements, construction or renovations to the associated facilities made available by the ADOD without the prior written approval of the DEPSEC S. The ADOD shall be responsible for arranging contracts for any such improvements, construction or renovations including the provision of telephone, communication and facsimile services. All improvements, construction or renovations shall meet applicable Australian construction and ADOD standards. The SAF shall be responsible for the full costs, including contract and administrative costs associated with any renovations, constructions or improvements. Any decision to allow the SAF to undertake improvements, renovations or constructions shall be made on the basis of the duration of storage at the associated facilities pursuant to this Agreement.
2. Where ADOD provides additional facilities, the Government of the Republic of Singapore shall pay the Government of Australia for the associated costs.
3. Unless otherwise mutually determined, the Government of the Republic of Singapore shall be responsible for the costs associated with the restoration of the associated facilities made available by the ADOD to their original condition, pursuant to Article 17.

**Article 15**  
**Commercial support arrangements**

1. In recognition of the access by SAF to SWBTA and the associated facilities, the Government of the Republic of Singapore shall demonstrate a practical commitment to the use of Australian commercial enterprises to satisfy SAF's commercial support requirements arising out of the SAF use of SWBTA and the associated facilities. The Government of the Republic of Singapore shall also require its contractors to demonstrate a practical commitment to the use of Australian commercial enterprises.
2. The SAF shall be responsible for arranging contracts with Australian commercial enterprises for the provision of commercial support. It shall also ensure that, where practical, contracting and sub-contracting opportunities are offered to Central Queensland Local Industry Providers (LIPs) as a priority. Such contracts shall be made pursuant to the law of an appropriate Australian State or Territory. Where commercial support is to be contracted to Australian commercial enterprises pursuant to this Agreement, the prior written certification from the ADOD Delegate that any enterprise is considered at the time by the ADOD to be an Australian commercial enterprise, shall be obtained before the contract or sub-contract is placed. Consideration by the ADOD of such certification shall be undertaken in consultation with the SAF, if requested, and shall be based on the spirit and intent of the commercial support arrangements in this Agreement and shall not be unreasonably withheld.
3. In order to give effect to the commercial support provisions of this Agreement:
  - (a) the Parties shall take into account the need to meet the quality standards required by the SAF;
  - (b) the SAF shall ensure that necessary and sufficient information, including technical data and performance requirements shall be provided at the tendering stage in line with the

Government of the Republic of Singapore's procurement policy of value for money, transparency and fair competition;

- (c) the SAF shall provide a copy of all commercial support contracts it enters into with prime contractors, including any amendments, to the ADOD within 30 days of their signature. In June each year, the SAF shall provide the ADOD with a report containing a breakdown of expenditure for the past year, and include details of the degree of involvement of Central Queensland LIP. In August each year, the SAF shall also provide the ADOD with a report providing a forecast of planned expenditure for the following year. The format of the reports, to be counter-signed by the SAF contractor, and/or by the Australian commercial enterprises providing intermediate and depot level maintenance pursuant to paragraph 1 sub paragraphs (b) and (c) of Article 16, shall be mutually determined by the SAF and the ADOD; and
  - (d) the SAF and ADOD shall consult with each other on a regular basis to monitor work in progress, including but not limited to, ongoing major SAF milestones for implementation of commercial support and reports by the SAF contractor and shall meet at the request of either Party.
4. Where either Party provides clearly identified Commercial-in-Confidence information to the other pursuant to this Article, the Party receiving that information shall deal with it as being in confidence between the Parties and in accordance with any limitations on its use directed by the Party providing it. For the purpose of this Article, Commercial-in-Confidence information means commercial information which is not subject to a security classification, but which may be prejudiced by unauthorised disclosure.
5. Neither Party shall pass to a third party Commercial-in-Confidence information it has received from the other Party without the prior written consent of that other Party. Where either Party passes Commercial-in-Confidence information it has received from the other Party to a third party, it shall ensure that the same obligations relating to confidentiality and use are imposed on that third party.
6. When complying with the terms of paragraphs 4 and 5 of this Article each Party acknowledges that the information shall not at any time be used or provided for purposes other than those authorised by the owner of the information.

#### **Article 16** **Maintenance Support**

1. The arrangements for maintenance support for SAF training are:
- (a) Organisational level maintenance for SAF training at SWBTA shall be undertaken either by the SAF, or its accompanying civilian component, the SAF Army Detachment, or, at the discretion of the SAF, by Australian commercial enterprises.
  - (b) Intermediate level maintenance for SAF training at SWBTA shall be undertaken either by the SAF, its accompanying civilian component, or the SAF Army Detachment, to the extent that this is necessary to maintain SAF operational maintenance capability, or by Australian commercial enterprises on a commercially competitive basis. A minimum of fifty percent (50%) of the value of the intermediate level maintenance which is required to



be performed on the SAF vehicles, equipment and weapons to be stored at the associated facilities shall be contracted to Australian commercial enterprises.

- (c) Depot level maintenance that is required to be performed on the SAF vehicles and equipment stored at the associated facilities, shall be contracted to Australian commercial enterprises on a commercially competitive basis.
2. Where maintenance is required to be contracted to Australian commercial enterprises pursuant to this Agreement the following exclusions apply:
- (a) if Australian commercial enterprises do not have the capability to undertake it, or it cannot reasonably be provided on a commercially competitive basis without subsidy by Australian commercial enterprises, the ADOD and the SAF shall mutually determine in writing the appropriate course of action; or
- (b) if the maintenance cannot be undertaken by Australian commercial enterprises for reasons of security of the SAF, the SAF shall advise the ADOD in writing, giving reasons which do not jeopardise the security of the SAF, and stating the means by which the maintenance is to be undertaken; or
- (c) if maintenance of components needs to be undertaken by the component manufacturer under contractual obligation, including warranty or exclusive licensing, the SAF shall advise the ADOD in writing when such component maintenance is to be undertaken.
3. In any other exceptional circumstances, with the prior written approval of the ADOD Delegate which approval shall not be unreasonably withheld, maintenance which has been or is to be contracted to particular Australian commercial enterprises pursuant to this Agreement may be undertaken instead by other Australian commercial enterprises.

#### **Article 17** **Finance**

1. The Government of the Republic of Singapore shall pay a fee of AUD \$1.00 annually for the use of SWBTA.
2. The provision of ADF Liaison Officers and manpower and the provision of ADOD administrative and other support and services to facilitate and support SAF training at SWBTA pursuant to Article 5 shall be charged by the Government of Australia to the Government of the Republic of Singapore on a full cost recovery basis calculated in accordance with ADOD cost recovery guidelines. This shall include costs associated with:
- (a) the production of any necessary environmental impact assessments, monitoring (including the cost of personnel) and environmental remediation, restoration and rehabilitation;
- (b) the provision of ADOD manpower, including ADF Liaison Officers and any other ADOD personnel provided to support the SAF training at SWBTA and associated facilities, excluding permanently assigned ADOD staff at SWBTA and associated facilities (except where the costs of travel, subsistence and allowances (including overtime) are specifically incurred in support of SAF training outside the formal work or duty hours of such personnel);

- (c) the provision of supplies, stores, maps, charts and fuel (including aviation fuel) to the SAF by the ADOD;
- (d) the use of capital assets including any flying hours undertaken as a result of the SAF use of SWBTA;
- (e) personnel, equipment, vehicles or aircraft required for purposes associated with SAF use of SWBTA including range clearance;
- (f) an administrative oncost of 5% to be charged on all transactions and administration of the SAF Special Accounts for both RSAF and Army;
- (g) all travel and subsistence, meal allowances and any other allowances to which the manpower support may be entitled;
- (h) all horizontal and vertical infrastructure as identified by the EMG and the post exercise damage inspection;
- (i) the consumption of utilities specific to the facilities (e.g. telephones, electricity, chemicals);
- (j) the hire of ADOD stores and equipment; and
- (k) any other goods and services provided by ADOD as required by the SAF.

3. Any environmental remediation, restoration and rehabilitation work (including the cost of personnel) and any other repairs to SWBTA pursuant to Article 8 shall be charged by the Government of Australia to the Government of the Republic of Singapore on a full cost recovery basis in accordance with ADOD cost recovery guidelines and shall include all management and consultancy fees associated with such repairs/works.

4. The ADOD shall advise the SAF of the estimated costs, based on the SAF detailed Concept of Training provided one month prior to the Initial Planning Conference and in accordance with ADOD cost recovery policy, for provision of ADOD support and services to the annual SAF training at SWBTA at least two months prior to the commencement of the training. The Government of the Republic of Singapore shall pay such amount by way of Electronic Funds Transfer (EFT) or such other means as mutually determined, to the bank account nominated by ADOD in Australian dollars, at least 21 days prior to the commencement of the allocated period. The SAF shall provide a statement identifying this Agreement and the purpose of the payment within two calendar days of the EFT being effected. The ADOD Delegate shall ensure the funds are deposited into an approved SAF Special Account, created pursuant to Section 20 of the Financial Management Act and authorised by First Assistant Secretary Financial Services.

5. Following the conclusion of the SAF training at SWBTA each year, the ADOD shall provide a statement, accompanied by supporting documentation, setting out a breakdown of costs and rates where applicable, including costs pursuant to Article 8, to the Singapore Army Detachment within 120 days. If the amount set out in the statement exceeds the amount of the advance payment, the Government of the Republic of Singapore shall pay the balance, in

Australian dollars, within 30 days of the date of receipt of the invoice, statement and supporting documentation from the ADOD to the SAF Army Detachment in Rockhampton. Where the amount in the statement is less than the amount of the advance payment the balance shall be refunded to the Government of the Republic of Singapore or, if mutually determined, adjusted against other payments due by the ADOD. Any refund shall be made within 30 days of the statement and accompanying supporting documentation being provided to the Singapore Army Detachment and preferably by the end of the Singapore financial year.

6. The Government of the Republic of Singapore shall pay costs calculated in accordance with ADOD full cost recovery guidelines for the use of the associated facilities made available by the ADOD (including costs associated with cleaning of the office space within the associated facilities, preventative maintenance and the provision of fuel, light and power) and any increased charges incurred by the ADOD as a result of the SAF use of the associated facilities.

7. Any increased charges incurred by the ADOD as a result of the SAF use of the associated facilities made available by the ADOD shall be calculated in accordance with ADOD full cost recovery guidelines and levied on a quarterly basis by the provision of invoices, accompanied by supporting documentation setting out a breakdown of costs, to the SAF Army Detachment. Payment shall be made as specified in paragraph 9 of this Article.

8. All other costs incurred by the Government of the Republic of Singapore pursuant to this Agreement, including any costs incurred pursuant to Articles 4, 8, 9 and 15, shall be calculated in accordance with ADOD full cost recovery guidelines and levied on a quarterly basis by the provision of invoices, accompanied by supporting documentation setting out a breakdown of costs, to the SAF Army Detachment. Payment shall be made as specified in paragraph 9 of this Article.

9. Payment of all invoices from the Government of Australia shall be made within 30 days of the date of the invoice, to the bank account nominated by the ADOD. A statement identifying this Agreement and the purpose of the payment shall be forwarded to the address as specified by the ADOD Delegate.

10. In the event that this Agreement is terminated or SWBTA or the associated facilities otherwise become unavailable or unsuitable for use by the SAF pursuant to this Agreement, the Government of Australia shall, unless alternative arrangements are made, reimburse to the Government of the Republic of Singapore, without prejudice to any of the Government of Australia's rights, on a pro-rata basis the portion of that part of any advance payment which relates to the use of SWBTA or the associated facilities, as the case may be.

## **Article 18**

### **Claims**

1. Unless otherwise provided for in this Agreement, the SOFA shall apply to the settlement of claims arising from activities under this Agreement subject to the following variations:

(a) In relation to claims to which Annex III, paragraph 2 applies, the Government of the Republic of Singapore shall make full compensation in accordance with the applicable law to the Federal, State, Territory or local government concerned for damage to its property;

(b) In relation to claims to which Annex III, paragraph 3 applies, Annex III, paragraph 3.e(1) shall be read so that the proportion chargeable to the Government of the sending State shall be 100% provided that no claim is settled without consultation with the sending State.

2. For contracts where one Party contracts solely on its own behalf, the Party awarding the contract shall pay the cost of claims arising under that contract.

3. For contracts where one Party contracts on behalf of the other Party, the Party on whose behalf the contract was awarded shall pay the cost of claims arising under that contract. If the Parties mutually determine that the negligence of the contracting Party contributed to the loss or damage which resulted in the claim, the liability of the Party on whose behalf the contract was awarded shall be reduced proportionally to the extent that negligence of the contracting Party contributed to the claim. The contracting Party shall not indemnify contractors against third party liability claims, unless otherwise mutually determined by both Parties.

4. For contracts awarded on behalf of both Parties, the cost of claims arising under such contracts shall be shared in the same proportions as financial costs are shared between the Parties in relation to the applicable contract. The contracting Party shall not indemnify contractors against third party liability claims, unless otherwise mutually determined by both Parties.

#### **Article 19 Settlement of disputes**

1. During the allocated period, any issue arising from the conduct of training in SWBTA and associated facilities shall be resolved between the SAF Army Detachment Commander and ADF Liaison Officer. In the event that these officers can not resolve the issue, the matter shall be referred to the SAF Director of Exercise and the ADOD Delegate for resolution.

2. Any dispute not resolved in accordance with paragraph 1 of this Article, or any other dispute arising from the interpretation or implementation of this Agreement shall be resolved by consultation or negotiation between the Parties and shall not be referred to a third party or national or international tribunal.

#### **Article 20 Commencement and Termination**

1. This Agreement shall enter into force on an exchange of notes confirming that each Party has completed its domestic requirements for the entry into force of this Agreement. Subject to paragraph 2 of this Article, this Agreement shall remain in force until the removal of all SAF personnel, vehicles, equipment, weapons and explosives associated with the SAF training at SWBTA from Australia by 31 December 2009 or until other arrangements to be mutually determined between the Parties providing for their disposition come into effect.

2. This Agreement may be terminated by either Party giving written notice of its intention to terminate it in which case it shall be terminated twelve (12) months after the date of receipt of

the notice of termination. The Parties may mutually consent to the termination of this Agreement at any time.

3. The provisions of this Agreement concerning costs and claims shall continue in force notwithstanding termination or expiration of this Agreement until all costs due to either Party incurred pursuant to this Agreement, whether incurred prior to or after written notification of termination is received, have been recovered between the Parties. The provisions of this Agreement concerning security and concerning compliance with laws, policies, procedures and directions shall continue in force notwithstanding termination or expiration of the Agreement while SAF personnel and any vehicles, weapons, ammunition (including explosives), materiel and equipment associated with SAF training at SWBTA remain in Australia. The provisions of this Agreement concerning settlement of disputes shall continue in effect notwithstanding termination or expiration of this Agreement.

**Signatories**

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorised thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Perth on the twenty third day of August, two thousand and five.

FOR THE GOVERNMENT OF  
AUSTRALIA:

FOR THE GOVERNMENT OF THE  
REPUBLIC OF SINGAPORE:

Senator The Hon. Robert Hill  
Minister for Defence

Teo Chee Hean  
Minister for Defence

[TRANSLATION – TRADUCTION]

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT À SHOALWATER BAY ET L'UTILISATION DES INSTALLATIONS CONNEXES EN AUSTRALIE

Index

Introduction

Articles :

1. Définitions
2. Portée
3. Accès au SWBTA et aux installations connexes et utilisation de ces lieux
4. Appui de l'ADOD à la planification des SAF
5. Appui de l'ADOD à la formation des SAF
6. Détachement militaire des SAF
7. Planification et coordination
8. Considérations environnementales
9. Sécurité
10. Commandement, contrôle et discipline
11. Sécurité à l'entraînement et sur le lieu de travail
12. Questions sanitaires, médicales et dentaires
13. Dépôt et déplacement de véhicules, d'équipement, de munitions (y compris d'explosifs) et de matériel des SAF
14. Améliorations des bâtiments et services
15. Arrangements d'appui commercial
16. Appui à l'entretien
17. Questions financières
18. Revendications
19. Règlement des différends
20. Commencement et cessation

Signataires

## Introduction

Le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Singapour (ci-après dénommés les Parties);

Désireux de développer encore leurs relations de défense dans l'intérêt mutuel portant sur l'engagement, la consultation et leurs réactions communes dans leur région;

Notant les engagements au titre de l'échange de notes constituant un Accord entre les Parties relatif au statut de leurs forces, fait à Singapour le 10 février 1988 (SOFA), et au titre de l'Accord pour la protection réciproque des renseignements classifiés transmis entre le Département australien de la défense et le Ministère singapourien de la défense, signé à Canberra le 15 octobre 1996;

Reconnaissant les avantages que présente pour le Gouvernement de la République de Singapour la poursuite de l'utilisation des zones d'entraînement en Australie par les Forces armées de Singapour (SAF);

Désireux de définir un accord pour l'utilisation de la Shoalwater Bay Training Area par les Forces armées de Singapour après l'expiration de l'Accord entre les Parties concernant l'utilisation du terrain d'entraînement à Shoalwater Bay et l'utilisation connexe de ses dépôts d'emmagasinage en Australie, signé à Singapour le 15 septembre 1999 en double exemplaire;

Acceptant que des limites soient imposées à l'utilisation du terrain d'entraînement à Shoalwater Bay par les Forces armées de Singapour par les besoins d'exercice du Département australien de la défense et d'autres alliés et par des considérations environnementales;

Sont convenus de ce qui suit :

### *Article premier. Définitions*

Les définitions figurant dans le SOFA s'appliqueront au présent Accord. En outre, les définitions suivantes s'appliqueront :

- (a) « ADOD » désigne le Département australien de la défense;
- (b) « Délégué de l'ADOD » désigne aux fins du présent Accord une personne autorisée par le DEPSEC S à exercer une délégation dans le cadre du présent Accord;
- (c) « Agent d'appui de l'ADOD » désigne un employé militaire ou civil de l'ADOD ou un sous-traitant commercial de l'ADOD spécialement chargé par le délégué de l'ADOD de faciliter ou de gérer la mise en œuvre d'une quelconque partie du présent Accord;
- (d) « Officier de liaison des ADF » désigne un membre militaire des forces de défense australiennes (ADF) spécialement désigné pour exécuter les tâches d'un officier de liaison auprès des SAF pendant la période autorisée mentionnée à l'article 3 (1);
- (e) « Entreprise commerciale australienne » désigne toute société enregistrée au titre de l'Australian Corporations Law (la loi australienne sur les sociétés) ou au titre de toute autre loi du Commonwealth, ou d'un État ou territoire de

l'Australie, qui exerce ses activités en Australie à des fins commerciales, qui emploie un personnel principalement australien et qui est enregistrée conformément à l'article 15 (2);

- (f) « Véhicule A » désigne tout véhicule de combat blindé, tout véhicule d'appui armé blindé et tout véhicule de commandement blindé, à chenilles ou à roues, y compris tout véhicule blindé spécialisé tel qu'un véhicule de construction de pont, un véhicule d'attaque amphibie ou un engin d'artillerie automoteur;
- (g) « Véhicule B » désigne tout véhicule de combat armé non blindé, tout véhicule d'appui armé non blindé et tout véhicule d'appui au service armé pouvant être muni d'armes de défense rapprochée, à chenilles ou à roues;
- (h) « Appui commercial » désigne la fourniture par des entreprises commerciales australiennes de service d'entretien, de génie civil ou autres sur une base commerciale;
- (i) « Véhicule C » désigne tout véhicule de génie civil spécialisé, militaire et non militaire;
- (j) « Entretien du dépôt » désigne l'entretien correspondant à de grosses réparations, révisions ou reconstruction, qui est habituellement entrepris par les SAF sur des bases commerciales;
- (k) « DEPSEC S » désigne le Secrétaire adjoint chargé de la stratégie pour le Département australien de la défense;
- (l) « Lois environnementales » désigne toute loi concernant ou ayant entre autres pour objet la protection de l'environnement et inclut l'Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 australienne (la loi sur la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, ci-après dénommée loi EPBC);
- (m) « Entretien de moyen niveau » désigne l'entretien ayant caractère de réparation générale ou de remise en état qui est normalement entreprise au niveau de l'atelier par les SAF;
- (n) « Loi » désigne l'un quelconque des actes législatifs, règles, codes, règlements, proclamations, recommandations, arrêtés, directives, décrets, ordonnances ou dispositions administratives du Commonwealth, d'un État ou d'un territoire de l'Australie, actuel ou futur, tel qu'amendé ou remplacé à tout moment;
- (o) « Motocycle » désigne tout véhicule à deux roues ou véhicule à trois roues ou toute moto à quatre roues;
- (p) « Autre véhicule » désigne tout véhicule non militaire qui peut être utilisé pour le transport de personnel et/ou de matériel et qui est conduit par le personnel et les visiteurs des SAF. Il peut s'agir d'un véhicule loué à titre commercial, prêté ou appartenant aux SAF;
- (q) « Entretien d'organisation » désigne l'entretien ayant le caractère de petite réparation ou de remplacement de pièces qui sont normalement entreprises au niveau de l'unité par les SAF;
- (r) « RSAF » désigne la Force aérienne de la République de Singapour;
- (s) « SAF » désigne l'ensemble des services terrestres, maritimes et aériens des Forces armées de Singapour;



- (t) « Détachement militaire des SAF » désigne le personnel militaire des SAF et tout élément civil l'accompagnant présents en Australie conformément à l'article 6;
- (u) « Commandant du détachement militaire des SAF » désigne l'officier des SAF qui commande le détachement militaire des SAF;
- (v) « Sous-traitant des SAF » désigne tout sous-traitant fournissant des services d'entretien de véhicules, de génie civil, d'administration ou autres aux SAF sur une base commerciale;
- (w) « Directeur d'exercice des SAF » désigne l'officier désigné par les SAF pour prendre en charge la responsabilité, le commandement et le contrôle de l'ensemble du personnel des SAF présent en Australie conformément au présent Accord. Cette désignation équivaut à la désignation d'Officier de programmation d'exercice dans le contexte de l'ADOD;
- (x) « Personnel des SAF » désigne les membres des Forces armées de Singapour présents en Australie aux fins d'entraînement à la SWBTA, les membres du personnel civil accompagnant ce personnel militaire et spécifiquement désigné aux fins de la formation des SAF à la SWBTA, y compris les visiteurs autorisés, et des membres du détachement militaire des SAF;
- (y) « SWBTA » désigne le terrain d'entraînement à Shoalwater Bay;
- (z) « Installations connexes » désigne les installations internes ou externes à la SWBTA telles qu'approuvées ou mises à disposition par l'ADOD;
- (aa) « Parc marin du récif de la Grande Barrière » désigne le parc marin créé au titre du Commonwealth Great Barrier Reef Marine Park Act 1975 (Loi du Commonwealth portant création du parc marin du récif de la Grande Barrière);
- (bb) « Zone de patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière » désigne le récif de la Grande Barrière tel qu'inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 26 octobre 1981;
- (cc) Le « Site Ramsar de Shoalwater et Corio Bay » correspond à une zone humide désignée par le Ministre de l'environnement du Commonwealth au titre de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale;
- (dd) « SOFA » désigne l'échange de notes constituant un Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Singapour relatif au statut de leurs forces, fait à Singapour le 10 février 1988.

## *Article 2. Portée*

1. L'Accord définit les termes en vertu desquels les SAF peuvent :
  - (a) Effectuer une formation unilatérale à la SWBTA durant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009; et
  - (b) Emmagasinier des véhicules, des munitions (y compris des explosifs), du matériel et des équipements liés à cette formation dans les installations connexes pendant la durée de l'Accord. Sous réserve de l'article 20 (1), si l'Accord n'est pas reconduit après 2009, les SAF doivent enlever à leurs

frais l'ensemble de ces véhicules, munitions (y compris explosifs), matériel et équipements avant le 31 décembre 2009.

2. L'Accord ne porte pas atteinte à la réalisation d'exercices conjoints de l'ADOD et des SAF à la SWBTA pendant la période autorisée mentionnée à l'article 3 (1). Les Parties peuvent approuver mutuellement et définir mutuellement des arrangements pour la réalisation de tels exercices.

3. Les arrangements existants entre les Parties sur la réalisation d'activités à la SWBTA continuent de produire leurs effets, sauf s'ils sont modifiés ou résiliés par ailleurs conformément à leurs dispositions. Parmi ces arrangements figure l'Arrangement entre le Département australien de la défense et le Ministère de la défense de la République de Singapour relatif à l'utilisation des officiers de sauvegarde du champ de tir et des officiers de télémétrie laser en Australie conclu le 25 octobre 2000.

4. Toute formation à l'utilisation d'un véhicule aérien sans pilote (UAV) réalisée dans le cadre de la formation des SAF à la SWBTA est soumise à l'approbation écrite de l'ADOD et doit respecter des arrangements écrits complémentaires convenus mutuellement entre les Parties avant la réalisation de ladite formation.

### *Article 3. Accès à la SWBTA et aux installations connexes et utilisation de ces lieux*

1. Sous réserve des paragraphes ultérieurs du présent article et de l'article 8, les SAF auront une période maximale de quarante-cinq (45) jours calendrier entre août et décembre de chaque année (la « période autorisée ») pour l'utilisation de la SWBTA pour la formation des SAF et autres objectifs liés à cette formation. La période autorisée inclut les dates de la formation des SAF, et en particulier, le temps nécessaire à l'installation et à l'enlèvement des infrastructures d'appui spécifiques à l'exercice à la SWBTA. La période autorisée comprend également un temps suffisant pour assurer des pratiques de travail sûres. L'ADOD élabore en consultation avec les SAF des procédures relatives à la sécurité sur le lieu de travail ainsi qu'à la santé et à la sécurité professionnelles à la SWBTA, lesquelles procédures peuvent être modifiées à tout moment.

2. Le nombre maximal de membres du personnel des SAF qui peuvent être déployés simultanément pour une formation à la SWBTA au cours d'une période autorisée est fixé à 6 600 personnes.

3. Le nombre maximal de véhicules des SAF qui peuvent être déployés simultanément pour une formation à la SWBTA au cours d'une période autorisée est fixé à :

- (a) 150 véhicules « A » et « C » cumulés;
- (b) 250 véhicules « B »;
- (c) 30 « autres » véhicules, à l'exclusion des véhicules utilisés pour les visites VIP; et
- (d) 70 motocycles.

4. Sous réserve d'approbation, les SAF peuvent installer des campements à la SWBTA. À cette fin, les SAF doivent introduire une demande d'approbation par écrit auprès du délégué de l'ADOD et l'approbation est soumise à une analyse environnementale et à d'autres considérations telles que la réparation, la restauration et la remise en état.

5. Toute demande d'accès à la SWBTA, aux installations connexes ou à d'autres endroits en Australie ou toute demande de jours de formation supplémentaires à la SWBTA antérieurement à la période autorisée pour permettre à la préparation de se faire préalablement à la formation des SAF à la SWBTA doit être adressée par les SAF, par écrit, au délégué de l'ADOD et elle fait l'objet d'une décision par le DEPSEC S. L'accès à la SWBTA par le personnel des SAF sera permis uniquement pendant la période autorisée et toute période supplémentaire approuvée par le DEPSEC S conformément au présent article.

6. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, aucune demande de modification de la période autorisée ne sera faite par le Gouvernement de la République de Singapour. Une telle demande, qui exposera les circonstances exceptionnelles, sera faite par écrit et adressée au délégué de l'ADOD et réglée par le DEPSEC S.

7. Si la SWBTA n'est pas à la disposition des SAF au cours de la période autorisée aux termes de l'article 8, l'ADOD informera les SAF aussitôt que possible, l'ADOD fera tous les efforts pour choisir d'autres arrangements appropriés concernant la formation proposée, et l'ADOD et les SAF se consulteront en vue d'examiner tous autres arrangements déterminés par l'ADOD. Dans la situation extrême où des événements, des considérations environnementales ou des circonstances stratégiques rendent la SWBTA non disponible ou inutilisable par les SAF, les dispositions du présent Accord seront immédiatement réexaminées par les Parties. Le Gouvernement de l'Australie ne sera pas responsable des coûts assumés par le Gouvernement de la République de Singapour si la SWBTA n'était pas disponible ou était impropre à la formation des SAF.

#### *Article 4. Appui de l'ADOD à la planification des SAF*

1. En fonction des besoins, le délégué de l'ADOD affecte des agents d'appui de l'ADOD pour aider le Commandant du détachement militaire des SAF dans l'accomplissement de ses fonctions (qui incluent la liaison avec l'ADOD et/ou l'appui de l'ADOD) et pour coordonner la facilitation de la planification et de l'appui de l'ADOD aux SAF, ainsi que pour coordonner l'emploi de l'ensemble des officiers de liaison des ADF pendant la période autorisée.

2. Conformément à l'article 17, le Gouvernement de la République de Singapour paie les coûts du Gouvernement de l'Australie liés aux agents d'appui de l'ADOD pour les frais de déplacement, de subsistance et d'allocations encourus dans l'accomplissement de fonctions se rapportant spécialement à l'aide fournie au détachement militaire des SAF et à toute autre aide qui doit être fournie aux SAF au titre du présent Accord.

#### *Article 5. Appui de l'ADOD à la formation des SAF*

1. La fourniture de soutien et de services administratifs et autres de l'ADOD pour faciliter l'entraînement des SAF à la SWBTA dépendra des priorités de l'ADOD et de la récupération des coûts conformément à l'article 17. Toute demande de soutien et de services administratifs ou autres, toute offre ultérieure faite par l'ADOD et toute acceptation par les SAF seront présentées par écrit au délégué de l'ADOD.

2. Le délégué de l'ADOD désignera des officiers de liaison des ADF à la SWBTA et dans les installations connexes selon l'approbation du DEPSEC S. Afin de soutenir la réalisation de la formation des SAF à la SWBTA, les officiers de liaison des ADF informeront les SAF sur les règles pertinentes de l'ADOD et les réglementations relatives au présent Accord et au SOFA et observeront la mise en œuvre du concept de formation détaillé au cours de la période autorisée. Les officiers de liaison des ADF n'interviendront pas dans la réalisation d'une activité de formation des SAF, mais peuvent interdire, suspendre ou faire arrêter immédiatement l'activité de formation des SAF si cela s'avère nécessaire, aux yeux des officiers de liaison des ADF en consultation avec le commandant compétent de l'unité ou des unités des SAF ou du personnel participant à l'activité de formation en cause, pour des raisons de sûreté ou de sécurité. Le Gouvernement de l'Australie ne sera pas responsable des coûts assumés par le Gouvernement de la République de Singapour dans de telles circonstances. Le délégué de l'ADOD peut fournir un autre appui en personnel de l'ADOD pour faciliter l'entraînement des SAF à la SWBTA (y compris dans les installations connexes accueillant la formation à la SWBTA). Le Gouvernement de la République de Singapour paiera au Gouvernement de l'Australie le coût de l'appui du personnel de l'ADOD fourni au titre du présent paragraphe sur la base de la récupération des coûts conformément à l'article 17.

2. L'ADOD autorisera les SAF à utiliser les installations techniques opérationnelles (OPTEC) de l'aéroport de Rockhampton comme bureau de détachement et zone de travail des SAF afin de faciliter l'entraînement des SAF à la SWBTA. Si l'ADOD ne peut accorder aux SAF l'usage des OPTEC, l'ADOD fera tous les efforts pour fournir aux SAF d'autres installations appropriées. L'usage des installations fournies conformément au présent paragraphe est soumis à la récupération des coûts conformément à l'article 17.

#### *Article 6. Détachement militaire des SAF*

1. Un détachement militaire des SAF consistant en un maximum de sept membres du personnel peut demeurer en Australie pour s'occuper de la surveillance et de l'entretien des véhicules, de l'équipement, des munitions (y compris les explosifs) et du matériel et s'occuper de la maintenance des véhicules, de l'équipement et du matériel des SAF conformément à l'article 16. Les SAF fournissent à l'ADOD l'identification des membres du détachement militaire des SAF. Toute proposition visant à augmenter le nombre de membres du personnel du détachement militaire des SAF devra se faire par écrit et être adressée au délégué de l'ADOD et la décision sera prise par le DEPSEC S.

2. Le détachement militaire des SAF sera un détachement indépendant localisé en Australie. Sous réserve du présent Accord, les SAF seront chargées de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'intention du détachement.

3. Les membres du détachement militaire des SAF peuvent être accompagnés par des membres de leur famille pendant leur séjour en Australie.

4. L'ADOD ne se chargera pas du logement des membres du détachement militaire des SAF ou des membres de leur famille.

*Article 7. Planification et coordination*

1. L'année qui précède la formation proposée, les SAF présenteront un concept de formation schématique pour l'exercice à réaliser l'année suivante au Groupe de coordination conjoint Australie-Singapour (JASINCG). Le concept de formation schématique devra exposer :

- (a) Les dates de l'exercice;
- (b) Les systèmes d'armement et leurs munitions; et
- (c) Les services et les formations qui participeront/s'entraîneront dans le cadre de l'exercice (y compris les unités et les éléments).

2. Suite à la réunion du JASINCG, les dates proposées pour l'entraînement des SAF à la SWBTA seront déterminées d'un commun accord entre les Parties. Les dates mises à disposition par le Gouvernement de l'Australie seront déterminées conformément aux procédures du Gouvernement de l'Australie et dépendront des priorités de l'ADOD et de considérations environnementales.

3. Au cours de la réunion du JASINCG précédant l'exercice annuel, l'ADOD signalera toute zone de la SWBTA qui ne sera pas disponible pour les SAF et toute autre restriction applicable. Si les contraintes ainsi identifiées fluctuent pour le déploiement d'une année particulière, l'ADOD en informera les SAF aussitôt que possible. L'entraînement des SAF à la SWBTA devra s'effectuer conformément aux mêmes règles, procédures et restrictions que les activités d'entraînement de l'ADOD à la SWBTA. Les règles, procédures et restrictions en question seront communiquées en détail aux SAF. L'entraînement des SAF à la SWBTA ne pourra se dérouler si leur respect ne peut être assuré à la satisfaction du Gouvernement de l'Australie.

4. Un concept de formation détaillé sera présenté à l'ADOD par les SAF un mois préalablement à la conférence de planification initiale (CPI), qui se tiendra en Australie au minimum six mois avant le début de la période autorisée. Le concept de formation détaillé exposera au moins les éléments suivants :

- (a) Les dates de l'exercice;
- (b) Les services et les formations qui participeront/s'entraîneront dans le cadre de l'exercice (y compris les unités et les éléments);
- (c) Le type et la nature des tirs réels (y compris l'équipement RADAR et LASER);
- (d) Les véhicules;
- (e) L'équipement;
- (f) Les systèmes d'armes et leurs munitions spécifiques, ainsi que l'indication des zones de danger;
- (g) Le personnel (y compris une mention des VIP);
- (h) Les appareils aériens avec pilote et sans pilote (y compris les armes montées (y compris l'équipement LASER));
- (i) Les modalités de l'exercice :
  - i. Les modalités en matière de sécurité,
  - ii. Les modalités en matière de portée,

- iii. Les modalités en matière d'environnement,
- (j) les lieux de campement; et
- (k) les considérations logistiques (y compris le financement, l'appui de sous-traitants, les demandes de prêt/fourniture d'éléments et d'équipements de l'ADOD et l'utilisation des installations connexes).

5. Le concept de formation détaillé contiendra des détails suffisants pour que l'ADOD puisse effectuer une étude de l'impact environnemental sur la SWBTA. L'ADOD informera les SAF de l'approbation du concept de formation ou de toute modification à apporter au concept de formation pour la délivrance de l'approbation au minimum trois (3) mois préalablement au début de la période autorisée. Si cette information comprend une notification selon laquelle une étude d'impact environnemental externe doit être menée sur la proposition au titre des lois environnementales, l'ADOD fournit des conseils sur la satisfaction de cette exigence.

6. La formation des SAF à la SWBTA sera réalisée conformément au concept de formation approuvé et aucun détail ne sera modifié sans l'approbation écrite préalable du délégué de l'ADOD.

7. Le délégué de l'ADOD et le Commandant du détachement militaire des SAF seront les seules instances de contact pour la planification et la coordination entre l'ADOD et les SAF, conformément au paragraphe 4 de l'article 10, sur toute question liée au concept de formation.

#### *Article 8. Considérations environnementales*

1. Les Parties reconnaissent que la SWBTA se trouve dans une région environnementalement sensible, qui est inscrite sur la liste du patrimoine du Commonwealth, qui comprend le parc marin du récif de la Grande Barrière et la zone de patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière et qui abrite des espèces et des écosystèmes menacés figurant sur des listes nationales de protection, des espèces migratoires et le site Ramsar de Shoalwater et Corio Bay. L'accès à la SWBTA et l'utilisation de cette zone peuvent faire l'objet de restrictions en raison de conditions environnementales, climatiques ou autres. De telles restrictions identifiées préalablement ou simultanément à l'entraînement des SAF peuvent exiger l'annulation ou la diminution de la période autorisée par l'ADOD ou du niveau d'activité ou l'imposition par l'ADOD d'exigences de respect de l'environnement conformes aux obligations résultant de la loi et des politiques australiennes en plus de celles antérieurement conseillées aux SAF, auxquelles les SAF se conformeront.

2. Antérieurement à la période autorisée, les SAF feront en sorte que leur personnel soit dûment informé sur la politique environnementale de l'ADOD, l'importance qui y est accordée dans le cadre des pratiques d'entraînement des ADF, son applicabilité aux ressortissants étrangers en formation sur le territoire australien, et en particulier, l'obligation potentielle de modifier le concept de formation pour assurer le respect de l'environnement et l'utilisation durable de la SWBTA. Toute formation des SAF sera soumise à une étude d'impact environnemental, à une surveillance et à des mesures de réparation, de restauration et de remise en état de l'environnement après l'exercice afin d'assurer l'utilisation durable de la SWBTA conformément aux lois environnementales. Sans préjudice des obligations générales des SAF au titre du présent Accord et de la por-

tée générale du présent article, les SAF doivent fournir toutes les informations, y compris l'équipement qui doit être utilisé en Australie, par exemple, permettant d'aider l'Australie à comprendre l'impact global de la réalisation d'exercices dans la région et de faciliter le processus d'étude. Le Gouvernement de la République de Singapour paiera au Gouvernement de l'Australie le coût de l'ensemble des études, de la surveillance (y compris le coût du personnel) et des mesures de réparation, de restauration et de remise en état requises sur la base de la récupération des coûts conformément à l'article 17.

3. Les SAF et l'ADOD créeront et opéreront un Groupe de surveillance de l'environnement (GSE) pendant la période autorisée afin de contrôler la conformité aux conditions de respect de l'environnement, aux ordres permanents de la SWBTA et au plan environnemental (PE) relatif à la SWBTA.

4. L'ADOD et les SAF effectueront en commun des inspections de la SWBTA avant et après chaque période autorisée pour examiner tous travaux requis de réparation, de restauration et de remise en état de l'environnement et tous autres dommages causés à la suite de l'entraînement des SAF. Si l'ADOD l'estime nécessaire et opportun, un consultant environnemental tiers peut être sollicité par l'ADOD, en consultation avec les SAF, pour participer aux inspections. L'ADOD déterminera les travaux de réparation, de restauration et de remise en état de l'environnement et tous autres travaux qui sont requis pour rétablir la SWBTA à la satisfaction de l'ADOD en fonction de l'inspection antérieure à l'exercice. Le Gouvernement de la République de Singapour, nonobstant toute disposition applicable du SOFA, sera responsable du coût de ces travaux et études (y compris le coût du personnel affecté à la réalisation des inspections) et de tous autres travaux de réparation conformément à l'article 17.

#### *Article 9. Sécurité*

1. Toutes les installations connexes situées en Australie et utilisées par les SAF demeurent en tout temps soumises aux prescriptions juridiques et de sécurité australiennes. L'ADOD assumera en tout temps la responsabilité première de la sécurité des installations connexes fournies par l'ADOD à l'usage des SAF. Le Gouvernement de la République de Singapour sera responsable de tout accroissement de dépenses encouru par l'ADOD à l'effet d'assurer la sécurité des installations utilisées par les SAF.

2. L'ensemble des renseignements classifiés et du matériel échangés, fournis ou produits en application du présent Accord seront utilisés, transmis, stockés, traités et protégés conformément à l'Accord entre le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Singapour pour la protection réciproque des renseignements classifiés transmis entre le Département australien de la défense et le Ministère singapourien de la défense, signé à Canberra le 15 octobre 1996.

3. L'ADOD fournit aux SAF des informations détaillées sur toutes les procédures et les politiques de sécurité applicables de l'ADOD et lui signale tout changement du statut d'alerte de sécurité de la défense. Le personnel et les sous-traitants des SAF en Australie conformément à l'Accord respectent toutes les procédures et les politiques de sécurité applicables de l'ADOD, y compris les dispositions sur l'accès du personnel, l'accès aux véhicules, à l'équipement et aux armes et leur stockage, la photographie des installations et de l'équipement, les installations des sous-traitants, la protection des renseigne-

ments classifiés et du matériel et toute directive relative au respect des procédures et des politiques de sécurité de l'ADOD qui peut être émise par l'ADOD.

4. Des cartes d'identité devront être portées en tout temps par les membres des SAF et des sous-traitants dans les installations connexes. Les membres des SAF et des sous-traitants devront se conformer aux arrangements de contrôle de l'accès aux installations connexes.

5. Les SAF devront aux frais du Gouvernement de la République de Singapour veiller à ce que les systèmes de sécurité et de protection contre l'incendie dans les installations connexes mises à leur disposition par l'ADOD soient en état de marche à tout instant. Ces systèmes seront contrôlés par l'ADOD dans des groupes sur les indicateurs de sécurité et d'incendie. Dans le cas d'une alerte de sécurité ou d'incendie, le personnel d'urgence de l'ADOD peut pénétrer dans les installations connexes pour maintenir la sécurité dans cette zone.

6. L'ADOD entrera en liaison avec le Commandant du détachement militaire des SAF pour organiser un accès sous escorte aux installations connexes aux fins de valider les arrangements et les procédures de sécurité conformément aux normes de l'ADOD. Les SAF fourniront à l'ADOD les clés des installations connexes à des fins de sécurité et pour lui en assurer l'accès en cas d'urgence.

7. Dans le cas de toute atteinte et/ou infraction (connue ou suspectée) de la sécurité relative à l'utilisation de la SWBTA ou des installations connexes ou de toute façon en relation avec les activités entreprises aux termes du présent Accord, l'ADOD doit en être informé immédiatement. Les autorités australiennes peuvent mener des investigations sur les circonstances de l'accident. Les SAF coopéreront en ce qui concerne toute enquête et tiendront le personnel des SAF à la disposition des autorités australiennes pour leur permettre de mener à bien une telle enquête. Dans le cas où elles y seraient invitées par l'ADOD, les SAF mèneront immédiatement une enquête sur les circonstances d'un tel accident et communiqueront leurs conclusions et recommandations à l'ADOD.

8. Dans le cas où les SAF ou leurs sous-traitants ne respecteraient pas une loi australienne, une procédure ou une politique de sécurité de l'ADOD ou une directive relative au respect des procédures et des politiques de sécurité de l'ADOD concernant l'utilisation de la SWBTA ou des installations connexes, la protection et l'expédition de véhicules, d'armes, de munitions (y compris d'explosifs), de matériel et d'équipement des SAF ou de toute autre façon en relation avec les activités entreprises aux termes du présent Accord, lequel non-respect nécessiterait une action de réparation immédiate pour des raisons de sûreté ou de sécurité, l'ADOD peut prendre une telle action de réparation et le Gouvernement de la République de Singapour sera responsable des frais encourus par l'ADOD, conformément à l'article 17, à condition que l'ADOD ne prenne aucune action au titre du présent paragraphe qu'il ne prendrait normalement pas en ce qui concerne des opérations de l'ADOD dans des circonstances analogues. Aucune disposition du présent paragraphe ne modifie l'application de la section 1 de l'annexe II du SOFA.

9. Les SAF fourniront au délégué de l'ADOD l'identification de tout le personnel n'appartenant pas aux SAF impliqué dans l'entraînement des SAF en Australie. Un accès ne sera pas autorisé à ce personnel sans l'approbation écrite préalable de l'ADOD. Les SAF doivent fournir une liste au plus tard un mois avant la période autorisée afin de permettre à l'ADOD de satisfaire aux exigences d'autorisation de l'ADOD.



*Article 10. Commandement, contrôle et discipline*

1. À tout moment au cours de l'entraînement des SAF à la SWBTA, les SAF désigneront un Directeur d'exercice des SAF, qui devra exercer le contrôle et le commandement général de tout le personnel des SAF présent en Australie aux termes du présent Accord.

2. Les SAF enjoindront tout leur personnel à se conformer aux directives de l'ADOD (notamment en ce qui concerne la sécurité) pendant sa présence en Australie, et en particulier aux ordres permanents de la SWBTA et aux instructions concernant l'utilisation des installations connexes.

3. Sous réserve des termes du paragraphe 1 du présent article, le Commandant du détachement militaire des SAF sera responsable de la conduite, du bon ordre et de la discipline de tout le personnel du détachement militaire des SAF et de sa famille pendant leur séjour en Australie et il exercera une autorité fonctionnelle totale sur les activités opérationnelles quotidiennes du détachement militaire des SAF.

4. Le délégué de l'ADOD et le Commandant du détachement militaire des SAF se consulteront sur toutes les matières d'intérêt ou de préoccupation communs. Une telle consultation se tiendra en plus de tout échange d'informations par les hautes autorités australiennes et singapouriennes de la défense.

5. Au cas où un des membres du personnel des SAF ou de leur famille se comporte d'une manière qui n'est pas professionnellement ou socialement acceptable, l'ADOD peut demander par écrit aux SAF de retirer cette ou ces personnes d'Australie. Au reçu d'une telle demande, les SAF prendront toutes les mesures légales possibles pour donner suite immédiatement à la demande.

*Article 11. Sécurité à l'entraînement et sur le lieu de travail*

1. Les SAF doivent désigner par écrit des membres du personnel des SAF chargés de toutes les dispositions de sécurité liées à la réalisation d'entraînements de tirs réels (y compris l'utilisation d'équipement RADAR et LASER) à la SWBTA et en informer par écrit le délégué de l'ADOD. Les dispositions de sécurité doivent être équivalentes, dans leur nature et les responsabilités définies, aux normes et aux responsabilités à respecter dans les ordres permanents de la SWBTA et les autres références relatives aux installations connexes aux termes des indications du délégué de l'ADOD.

2. Le Commandant du détachement militaire des SAF doit confirmer avec le délégué de l'ADOD les dispositions de sécurité et leurs responsabilités, conformément aux ordres permanents de la SWBTA et aux autres références relatives aux installations connexes aux termes du délégué de l'ADOD, avant le début de l'entraînement à la SWBTA.

3. Le Commandant du détachement militaire des SAF doit notifier au délégué de l'ADOD tout incident ou accident impliquant des membres du personnel des SAF (y compris des sous-traitants des SAF), du matériel et de l'équipement à la SWBTA et dans les installations connexes pendant la période autorisée.

4. Le Directeur d'exercice des SAF doit assurer que l'ensemble de l'entraînement des SAF à la SWBTA et dans les installations connexes est réalisé conformément aux

exigences des ordres permanents de la SWBTA et des autres références relatives aux installations connexes aux termes des indications du délégué de l'ADOD.

5. L'ADOD désignera un consultant sur la santé et la sécurité au travail dans le cadre du personnel d'appui de l'ADOD pour aider le Commandant du détachement militaire des SAF. Ce consultant sera désigné dans le respect de modalités à convenir d'un commun accord entre les Parties.

*Article 12. Questions sanitaires, médicales et dentaires*

1. Les SAF veilleront à ce que tous les membres du personnel des SAF et les membres des familles accompagnant le détachement militaire des SAF soient en bonne condition sur le plan médical et dentaire préalablement à leur arrivée en Australie. Les SAF veilleront à ce que tous les membres du personnel des SAF et les membres des familles accompagnant le détachement militaire des SAF entrent en Australie et circulent sur le territoire australien conformément à toutes les lois australiennes pertinentes (y compris les lois australiennes sur la quarantaine). Les SAF doivent avertir immédiatement le délégué de l'ADOD si les activités des SAF comportent un risque d'introduction d'une pathologie infectieuse en Australie ou si les exigences précitées sont enfreintes fortuitement.

2. À moins qu'il n'en soit autrement convenu, l'accès aux services médicaux pour le personnel militaire des SAF se fera conformément à l'Arrangement conclu entre les Parties en ce qui concerne l'accès réciproque des membres du personnel des Forces de défense australiennes et des membres du personnel des Forces armées de Singapour aux services militaires médicaux et dentaires à Singapour et en Australie signé le 8 juin 1993 ou à quelque autre arrangement ultérieur que ce soit.

*Article 13. Dépôt et déplacement de véhicules, d'équipement, de munitions (y compris d'explosifs) et de matériel des SAF*

1. Sous réserve des prescriptions légales australiennes et des procédures et politiques de sécurité de l'ADOD, l'ADOD mettra à disposition des installations connexes ou approuvera les installations commerciales proposées pour l'utilisation par les SAF aux fins d'emmagasiner les véhicules, l'équipement, les munitions (y compris les explosifs) et le matériel utilisés par les SAF pour l'entraînement à la SWBTA et pour l'entretien de ces véhicules, cet équipement, ces munitions (y compris les explosifs) et ce matériel conformément à l'article 16. Les véhicules, l'équipement, les munitions (y compris les explosifs) et le matériel utilisés par les SAF pour l'entraînement à la SWBTA seront emmagasinés en Australie dans les installations connexes désignées par l'ADOD. Les munitions (y compris les explosifs) seront emmagasinées et déplacées uniquement avec l'approbation des services de délivrance de licences sur les explosifs de l'ADOD. Dans le cas où les installations connexes mises à disposition par l'ADOD deviennent indisponibles pour l'utilisation par les SAF, l'ADOD en informera les SAF aussi tôt que possible. Dans un tel cas, l'ADOD fera tous ses efforts pour déterminer d'autres arrangements convenables pour l'emmagasinement des véhicules, de l'équipement, des munitions (y compris des explosifs) et du matériel des SAF utilisés pour l'entraînement des SAF à la SWBTA. Tout appui de l'ADOD fourni conformément au présent paragraphe est soumis

à la récupération des coûts conformément à l'article 17. L'ADOD et les SAF se consulteront en vue d'examiner tous autres arrangements de substitution déterminés par l'ADOD.

2. Le Gouvernement de la République de Singapour assumera les coûts occasionnés par l'utilisation des installations connexes offertes par l'ADOD conformément à l'article 17.

3. Les SAF fourniront à l'ADOD un inventaire détaillé de l'ensemble des véhicules, des munitions (y compris des explosifs), de l'équipement et du matériel qu'elles ont l'intention de déposer dans les installations connexes lors de la réalisation de toute activité d'entraînement des SAF à la SWBTA et sur demande du délégué de l'ADOD. Tout changement à l'inventaire exigera l'approbation écrite préalable de l'ADOD. Les SAF peuvent emmagasiner un maximum de 150 véhicules « A » et « C », 250 véhicules « B » et 70 motocycles dans les installations connexes.

4. Le présent Accord ou les activités menées conformément audit Accord ne créeront aucun intérêt de propriété du sol.

5. L'introduction et le déplacement en Australie de l'ensemble des véhicules, du matériel, de l'armement et des munitions (y compris des explosifs) seront effectués conformément aux lois australiennes (y compris les lois australiennes sur la quarantaine), aux procédures et aux politiques de sécurité de l'ADOD et à toute directive relative au respect des procédures et des politiques de sécurité de l'ADOD telle qu'elle peut être conseillée par l'ADOD. Les SAF signaleront immédiatement au délégué de l'ADOD toute infraction potentielle ou fortuite à ces exigences.

6. Les SAF informeront également l'ADOD, au moins un mois au préalable et par écrit, des importations ou exportations prévues de munitions (y compris d'explosifs). Il est considéré que les munitions (y compris les explosifs) importées par les SAF sont des explosifs du Commonwealth au sens de l'Explosives Act de 1961 (la loi sur les explosifs) et des dispositions y afférentes, et tout contrat de transport commercial mentionnera le respect des Explosives Transport Regulations de 2002 (le règlement sur le transport des explosifs) et de toute autre loi australienne applicable.

7. Les SAF ne retireront pas les véhicules, l'équipement, les munitions (y compris les explosifs) et le matériel des installations connexes sans l'approbation écrite préalable de l'ADOD, sauf en ce qui concerne l'entraînement des SAF à la SWBTA ou lorsqu'il est nécessaire de renvoyer les véhicules, l'équipement, les munitions (y compris les explosifs) et le matériel à Singapour. Dans un tel cas, les SAF fourniront à l'ADOD une notification préalable raisonnable par écrit, citant les raisons qui ne mettent pas en cause la sécurité des SAF.

#### *Article 14. Améliorations des bâtiments et services*

1. Les SAF n'entreprendront aucune amélioration, construction ou rénovation aux installations connexes mises à leur disposition par l'ADOD sans l'approbation écrite préalable du DEPSEC S. L'ADOD sera chargé d'établir des contrats pour de telles améliorations, constructions ou rénovations, y compris la fourniture de services de téléphone, de communication et de télécopie. Toutes les améliorations, constructions ou rénovations devront être conformes aux normes de construction australiennes et aux normes de l'ADOD. Les SAF assumeront le total des dépenses, y compris les frais de contrat et les frais administratifs occasionnés par de telles rénovations, constructions ou améliorations.

Toute décision d'autoriser les SAF à entreprendre des améliorations, des rénovations ou des constructions sera prise sur la base de la durée de l'emmagasinage dans les installations connexes conformément au présent Accord.

2. Si l'ADOD fournit des installations supplémentaires, le Gouvernement de la République de Singapour paie au Gouvernement de l'Australie les coûts y afférents.

3. À moins qu'il n'en soit autrement convenu entre les Parties, le Gouvernement de la République de Singapour prendra en charge les dépenses liées à la restauration des installations connexes offertes par l'ADOD dans leur condition première conformément à l'article 17.

#### *Article 15. Arrangements d'appui commercial*

1. En reconnaissance de l'accès offert aux SAF à la SWBTA et aux installations connexes, le Gouvernement de la République de Singapour fera preuve d'un engagement réel à utiliser des entreprises commerciales australiennes pour répondre aux besoins d'appui commercial des SAF occasionnés par l'utilisation par les SAF de la SWBTA et des installations connexes. Le Gouvernement de la République de Singapour imposera également à ses sous-traitants de faire preuve d'un engagement réel à utiliser des entreprises commerciales australiennes.

2. Les SAF se chargeront de négocier les contrats avec les entreprises commerciales australiennes pour la fourniture d'un appui commercial. Elles veilleront également à ce que, dans la mesure du possible, les opportunités de passation de marchés et de sous-traitance soient offertes en priorité à des opérateurs économiques locaux (OEL) du Central Queensland. Les contrats seront conclus conformément à la loi de l'État ou du territoire australien intéressé. Lorsqu'un contrat d'appui commercial doit être conclu avec une entreprise commerciale australienne conformément au présent Accord, la certification écrite préalable du délégué de l'ADOD selon laquelle l'entreprise est considérée à ce moment par l'ADOD comme une entreprise commerciale australienne devra être obtenue avant que le contrat ou la sous-traitance ne soit conclu. L'examen par l'ADOD d'une telle certification sera entrepris en consultation avec les SAF, si nécessaire, et sera fondé sur l'esprit et l'intention des arrangements d'appui commercial prévus dans le présent Accord et ne sera pas indûment retardé.

3. Afin de donner effet aux dispositions du présent Accord sur l'appui commercial :

- (a) Les Parties prendront en considération la nécessité de respecter les normes de qualité requises par les SAF;
- (b) Les SAF assureront que des informations nécessaires et suffisantes, y compris des données techniques et des exigences de performances, soient fournies au stade de l'appel d'offres conformément à la politique des marchés publics sur le prix raisonnable, la transparence et la concurrence loyale du Gouvernement de la République de Singapour;
- (c) Les SAF fourniront à l'ADOD une copie de tous les contrats d'appui commercial qu'elles concluent avec des sous-traitants de premier ordre, y compris de leurs éventuels amendements, dans un délai de 30 jours à compter de leur signature. Chaque année en juin, les SAF fourniront à l'ADOD un rapport contenant une liste des dépenses de l'année précédente et décriront en détail le degré d'implication des OEL du Central Queensland. Chaque

année en août, les SAF fourniront également à l'ADOD un rapport faisant apparaître les prévisions de dépenses pour l'année suivante. Le format de ces rapports, qui seront contresignés par les sous-traitants des SAF et/ou par les entreprises commerciales australiennes exécutant l'entretien du dépôt et de moyen niveau conformément au premier paragraphe de l'article 16, alinéas (b) et (c), sera déterminé d'un commun accord par les SAF et l'ADOD; et

- (d) Les SAF et l'ADOD se consulteront mutuellement à intervalles réguliers pour surveiller les travaux en cours, y compris, sans limitation, les principales échéances des SAF pour la mise en œuvre de l'appui commercial et les rapports des sous-traitants des SAF, et ils se réuniront à la demande d'une quelconque des Parties.

4. Si l'une des Parties fournit à l'autre des informations commerciales confidentielles clairement identifiées comme telles conformément au présent article, la Partie qui reçoit ces informations les traitera de façon confidentielle entre les Parties et conformément à toute restriction de leur utilisation requise par la Partie qui les a fournies. Aux fins du présent article, des « informations commerciales confidentielles » désignent des informations commerciales qui ne font pas l'objet d'une classification de sécurité, mais dont la divulgation non autorisée pourrait entraîner un préjudice.

5. Aucune des Parties ne peut communiquer à un tiers des informations commerciales confidentielles qu'elle a reçues de l'autre Partie sans l'autorisation écrite préalable de cette autre Partie. Lorsqu'une des Parties communique à un tiers des informations commerciales confidentielles qu'elle a reçues de l'autre Partie, elle veille à ce que les mêmes obligations sur la confidentialité et l'utilisation soient imposées à ce tiers.

6. Dans l'application des dispositions des paragraphes 4 et 5 du présent article, chacune des Parties reconnaît que les informations ne peuvent à aucun moment être utilisées ou fournies à d'autres fins que celles autorisées par le propriétaire des informations.

#### *Article 16. Appui à l'entretien*

1. Les arrangements relatifs à l'appui à l'entretien pour la formation des SAF sont les suivants :

- (a) L'entretien au niveau de l'organisation pour l'entraînement des SAF à la SWBTA sera exécuté par les SAF ou le personnel civil qui les accompagne ou le détachement militaire des SAF, ou à la discrétion des SAF, par des entreprises commerciales australiennes.
- (b) L'entretien au niveau intermédiaire pour l'entraînement des SAF à la SWBTA sera exécuté par les SAF ou le personnel civil les accompagnant ou le détachement militaire des SAF dans la mesure nécessaire à maintenir la capacité de maintenance opérationnelle des SAF, ou par des entreprises commerciales australiennes dans des conditions concurrentielles normales. Un minimum de cinquante pour cent (50 %) de la valeur de l'entretien de niveau intermédiaire qui doit être exécuté sur les véhicules, l'équipement et l'armement des SAF à emmagasiner dans les installations connexes sera confié à des entreprises commerciales australiennes.

(c) L'entretien au niveau du dépôt qui doit être exécuté sur les véhicules et l'équipement des SAF emmagasinés dans les installations connexes sera confié à des entreprises commerciales australiennes dans les conditions concurrentielles.

2. Lorsque l'entretien doit être confié à des entreprises commerciales australiennes conformément au présent Accord, les exclusions suivantes sont applicables :

- (a) Si les entreprises commerciales australiennes n'ont pas la capacité de l'exécuter ou si cet entretien ne peut être raisonnablement exécuté dans des conditions concurrentielles sans subvention par des entreprises commerciales australiennes, l'ADOD et les SAF détermineront en commun par écrit les moyens appropriés à adopter; ou
- (b) Si l'entretien ne peut être exécuté par des entreprises commerciales australiennes pour des raisons de sécurité des SAF, les SAF informeront l'ADOD par écrit en donnant les raisons qui ne mettent pas en cause la sécurité des SAF et en exposant les moyens par lesquels l'entretien doit être exécuté; ou
- (c) Si l'entretien de composants doit être exécuté par le fabricant des composants au titre d'une obligation contractuelle, y compris une garantie ou une licence exclusive, les SAF informeront l'ADOD par écrit lorsque l'entretien de ces composants doit être exécuté.

3. Dans toute autre circonstance exceptionnelle, avec l'approbation écrite préalable du délégué de l'ADOD, laquelle approbation ne sera pas indûment retardée, l'entretien qui a été confié ou doit être confié à des entreprises commerciales australiennes spécifiques conformément au présent Accord peut également être exécuté par d'autres entreprises commerciales australiennes.

#### *Article 17. Questions financières*

1. Le Gouvernement de la République de Singapour paiera une redevance de 1 dollar australien chaque année pour l'utilisation de la SWBTA.

2. La désignation d'officiers de liaison et de main-d'œuvre des ADF et la fourniture de services et d'appui administratifs et autres par l'ADOD pour faciliter l'entraînement des SAF à la SWBTA conformément à l'article 5 seront réglées par le Gouvernement de la République de Singapour au Gouvernement de l'Australie sur la base de la pleine récupération des coûts calculés conformément aux directives de l'ADOD concernant les coûts. Seront compris les coûts occasionnés par :

- (a) La réalisation de toute étude d'impact environnemental nécessaire, toute surveillance (y compris le coût du personnel) et toute mesure de réparation, restauration et remise en état de l'environnement;
- (b) La fourniture de main-d'œuvre de l'ADOD, y compris les officiers de liaison des ADF et tout autre personnel de l'ADOD fourni pour faciliter l'entraînement des SAF à la SWBTA et dans les installations connexes, excepté le personnel de l'ADOD affecté à titre permanent à la SWBTA et aux installations connexes (excepté lorsque les frais de voyage, de subsistance et d'indemnités (y compris les heures supplémentaires) sont spécialement

encourus pour l'appui à l'entraînement des SAF en dehors du travail normal ou des heures de service de ce personnel);

- (c) La fourniture de matériels, d'éléments, de plans, de tableaux et de combustibles (y compris combustibles pour l'aviation) pour les SAF par l'ADOD;
- (d) L'utilisation de biens immobiliers, y compris toutes les heures de vol exécutées en conséquence de l'utilisation par les SAF de la SWBTA;
- (e) Le personnel, l'équipement, les véhicules ou les aéronefs requis à des fins liées à l'utilisation par les SAF de la SWBTA, y compris les champs de tir;
- (f) Les frais administratifs généraux de 5 % à prélever sur toutes les transactions et l'administration des comptes spéciaux des SAF pour la RSAF et l'armée;
- (g) L'ensemble des frais de voyage et de subsistance, des indemnités de repas et des autres dédommagements auxquels la main-d'œuvre d'appui a droit;
- (h) Toute l'infrastructure horizontale et verticale telle qu'identifiée par le GSE et les inspections sur les dommages menées après les exercices;
- (i) La consommation des services propres aux installations (p. ex., téléphone, électricité et substances chimiques);
- (j) La location d'éléments et d'équipements de l'ADOD; et
- (k) Tous les autres biens et services fournis par l'ADOD à la demande des SAF.

3. Toute mesure de réparation, restauration et remise en état de l'environnement (y compris le coût du personnel) et toute autre réfection de la SWBTA conformément à l'article 8 seront imputées par le Gouvernement de l'Australie au Gouvernement de la République de Singapour sur la base de la pleine récupération des coûts conformément aux directives de l'ADOD sur la récupération des coûts et incluront tous les honoraires de gestion et de consultance liés à ces mesures/réfections.

4. L'ADOD informera les SAF des coûts estimatifs, sur la base du concept de formation détaillé des SAF fourni un mois préalablement à la conférence de planification initiale et conformément à la politique de récupération des coûts de l'ADOD, pour la fourniture de l'appui et des services de l'ADOD pour l'entraînement annuel des SAF à la SWBTA au moins deux mois avant le commencement de l'entraînement. Le Gouvernement de la République de Singapour paiera ces montants par transfert électronique de fonds (TEF) ou par tout autre moyen tel que déterminé d'un commun accord sur le compte bancaire désigné par l'ADOD en dollars australiens au moins 21 jours avant le commencement de la période autorisée. Les SAF fourniront une déclaration faisant état du présent Accord et de l'objet du paiement dans un délai de deux jours calendriers à compter de l'exécution du TEF. Le délégué de l'ADOD veillera à ce que les fonds soient déposés sur un compte spécial approuvé des SAF ouvert conformément à la section 20 de la Financial Management Act (la loi sur la gestion financière) et autorisé par le premier Secrétaire adjoint aux services financiers.

5. À l'issue de l'entraînement des SAF à la SWBTA chaque année, l'ADOD fournira une déclaration, accompagnée par des documents à l'appui, établissant une ventilation des coûts et taux applicables, y compris les coûts en vertu de l'article 8, au détachement militaire de Singapour dans les 120 jours. Si le montant défini dans la déclaration dépasse le montant du paiement préalable, le Gouvernement de la République de Singa-

pour paiera le solde, en dollars australiens, dans les 30 jours à compter de la date de réception de la facture, de la déclaration et des documents à l'appui envoyés par l'ADOD au détachement militaire des SAF à Rockhampton. Lorsque le montant défini dans la déclaration est inférieur au montant du paiement effectué à l'avance, le solde sera remboursé au Gouvernement de la République de Singapour, ou s'il y a accord de part et d'autre, ajusté selon les autres paiements dus par l'ADOD. Tout remboursement sera effectué dans les 30 jours à compter de l'envoi de la déclaration et des documents à l'appui l'accompagnant au détachement militaire de Singapour, et de préférence, avant la clôture de l'exercice financier de Singapour.

6. Le Gouvernement de la République de Singapour paiera les frais calculés conformément aux directives de l'ADOD sur la récupération des coûts pour l'utilisation des installations connexes mises à disposition par l'ADOD (y compris les coûts associés au nettoyage des espaces de bureaux dans les installations connexes, à l'entretien préventif et à la fourniture de combustibles, de lumière et d'électricité) et toute dépense supplémentaire encourue par l'ADOD en raison de l'utilisation par les SAF des installations connexes.

7. Toute augmentation des dépenses encourue par l'ADOD à la suite de l'utilisation par les SAF des installations connexes mises à disposition par l'ADOD sera calculée conformément aux directives de récupération des coûts de l'ADOD et prélevée trimestriellement par la fourniture de factures, accompagnées d'une documentation d'appui contenant une ventilation des coûts, au détachement militaire des SAF. Le paiement sera effectué comme le spécifie le paragraphe 9 du présent article.

8. Tous les autres frais encourus par le Gouvernement de la République de Singapour aux termes du présent Accord, y compris les coûts prévus aux articles 4, 8, 9 et 15, seront calculés conformément aux directives de l'ADOD sur la récupération des coûts et perçus sur une base trimestrielle par la fourniture de factures accompagnées de documents à l'appui contenant une ventilation des dépenses au détachement militaire des SAF. Le paiement sera effectué comme le spécifie le paragraphe 9 du présent article.

9. Les paiements de toutes les factures émanant du Gouvernement de l'Australie seront faits dans les 30 jours à compter de la date de la facture sur le compte bancaire indiqué par l'ADOD. Une déclaration faisant référence au présent Accord et à l'objet du paiement devra être envoyée à l'adresse spécifiée par le délégué de l'ADOD.

10. Dans le cas où le présent Accord a pris fin ou que la SWBTA ou les installations connexes deviennent autrement indisponibles ou inutilisables pour l'utilisation par les SAF en vertu du présent Accord, le Gouvernement de l'Australie devra, sauf si d'autres arrangements sont convenus, rembourser au Gouvernement de la République de Singapour, sans préjudice de tous droits du Gouvernement de l'Australie, au prorata de la part de tout paiement préalable concernant l'utilisation de la SWBTA ou des installations connexes, selon le cas.

#### *Article 18. Revendications*

1. Sauf si le présent Accord en dispose autrement, le SOFA s'appliquera au règlement des revendications résultant des activités exécutées au titre du présent Accord, sous réserve des adaptations suivantes :



- (a) Pour les revendications régies par l'annexe III, paragraphe 2, le Gouvernement de la République de Singapour fournira une indemnisation complète conformément à la loi applicable aux autorités fédérales, à l'État, au territoire ou aux autorités locales concernées par les dommages à leurs biens;
- (b) Pour les revendications régies par l'annexe III, paragraphe 3, l'annexe III, paragraphe 3, alinéa e, point (1) s'entendra en ce que les coûts seront pris en charge à 100 % par le Gouvernement de l'État de provenance à condition qu'aucune revendication ne soit réglée sans consultation avec l'État de provenance.

2. Pour les contrats que l'une des Parties conclut exclusivement pour son propre compte, la Partie qui accorde le contrat paiera le coût des revendications émises dans le cadre de ce contrat.

3. Pour les contrats que l'une des Parties conclut pour le compte de l'autre Partie, la Partie pour le compte de laquelle le contrat a été accordé paiera le coût des revendications émises dans le cadre de ce contrat. Si les Parties déterminent mutuellement que la négligence de la Partie contractante a contribué à la perte ou au dommage qui a donné lieu à la revendication, la responsabilité de la Partie pour le compte de laquelle le contrat a été accordé sera réduite proportionnellement à la mesure dans laquelle la négligence de la Partie contractante a contribué à la revendication. La Partie contractante n'indemnifiera pas les sous-traitants pour les revendications au titre de la responsabilité de tiers, sauf si les Parties en disposent autrement d'un commun accord.

4. Pour les contrats accordés pour le compte des deux Parties, le coût des revendications émises dans le cadre de ce contrat sera partagé selon les mêmes taux que les coûts financiers sont partagés entre les Parties à propos du contrat applicable. La Partie contractante n'indemnifiera pas les sous-traitants pour les revendications au titre de la responsabilité de tiers, sauf si les Parties en disposent autrement d'un commun accord.

#### *Article 19. Règlement des différends*

1. Au cours de la période autorisée, tout problème résultant de la réalisation de l'entraînement à la SWBTA et dans les installations connexes sera résolu entre le Commandant du détachement militaire des SAF et l'officier de liaison des ADF. Si ces agents ne peuvent résoudre le problème, le dossier sera envoyé au Directeur d'exercice des SAF et au délégué de l'ADOD en vue de sa résolution.

2. Tout différend qui n'est pas résolu conformément au paragraphe 1 du présent article, ou tout autre différend provenant de l'interprétation ou de l'application du présent Accord, sera résolu par consultation ou négociation entre les Parties et ne sera pas envoyé à une tierce partie ou soumis à un tribunal national ou international.

#### *Article 20. Commencement et cessation*

1. Le présent Accord entrera en vigueur à la date d'un échange de notes confirmant que chacune des Parties a effectué ses formalités internes requises pour l'entrée en vigueur de l'Accord. Sous réserve du paragraphe 2 du présent article, le présent Accord restera en vigueur jusqu'au retrait de tout le personnel des SAF, des véhicules, de l'équipement, de l'armement et des explosifs liés à l'entraînement des SAF à la SWBTA

en Australie au 31 décembre 2009 ou jusqu'à ce que d'autres arrangements à déterminer mutuellement aient été conclus entre les Parties prévoyant leur entrée en vigueur.

2. Le présent Accord peut prendre fin si l'une ou l'autre Partie notifie par écrit son intention d'y mettre fin, auquel cas l'Accord prendra fin douze (12) mois après la date de réception de la notification de cessation. Les Parties peuvent convenir à tout moment de la fin du présent Accord.

3. Les dispositions du présent Accord concernant les coûts et les revendications resteront en vigueur nonobstant la cessation ou l'expiration de l'Accord jusqu'à ce que tous les coûts dus à l'une ou l'autre Partie conformément aux termes de cet Accord, qu'ils soient encourus avant ou après que la notification écrite de la cessation soit reçue, aient été recouverts entre les Parties. Les dispositions du présent Accord concernant la sécurité et la conformité avec les lois, les politiques, les procédures et les directives continueront d'être en vigueur nonobstant la cessation ou l'expiration de l'Accord aussi longtemps que le personnel des SAF et tous véhicules, armement, munitions (y compris explosifs), matériel et équipement liés à l'entraînement des SAF à la SWBTA demeurent en Australie. Les dispositions du présent Accord concernant le règlement des différends resteront en effet nonobstant la cessation ou l'expiration de l'Accord.

#### Signataires

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait en double exemplaire à Perth le 23 août 2005.

Pour le Gouvernement de l'Australie :

ROBERT HILL  
Ministre de la défense

Pour le Gouvernement de la République de Singapour :

TEO CHEE HEAN  
Ministre de la défense